REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

MECANISME DE CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DIR

Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)
en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

REALISE PAR : SERVICE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (SADER)

Février 2019

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS ---- 4

LISTE DES TABLEAUX ---- 5

LISTE DES CARTES ---- 5

LISTE DES PHOTOS ---- 5

LISTE DES FIGURES ---- 6

PREFACE ---- Erreur ! Signet non défini.

RESUME EXECUTIF ---- 8

INTRODUCTION GENERALE ---- 10

CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN ---- 12

I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation ---- 12

I.2 Promotion du développement local ---- 13

I.3 Brève présentation de la commune de Dir ---- 15

I.3.1 Sur le plan administratif ---- 15
I.3.2 Sur le plan biophysique ---- 16
I.3.2.1 Relief ---- 16
I.3.2.2 Climat ---- 16
I.3.2.3 Sols ---- 16
I.3.2.4 Végétation ---- 16
I.3.2.5 Faune ---- 17
I.3.2.6 Hydrographie ---- 17
I.3.3 Sur le plan humain ---- 17

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DIR ---- 19

II.1 Contexte de l'étude ---- 19

II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ---- 19

II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ---- 19
II.2.2. Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) ---- 19

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données ---- 19

II.3.1 Tirage de l'échantillon ---- 19
(i) Champ de l'enquête et population cible ; ---- 19
(ii) Méthode de sondage ---- 19
(iii) Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon ---- 20
(iv) Base de sondage et sélection des grappes ---- 20

Sélection des ménages ---- 20

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage ---- 21

II.3.2 Collecte de données ---- 21
(i) Formation des agents de collecte ---- 22
(ii) Outils de collecte de données ---- 22
(iii) Collecte des données ---- 23
(iv) Exploitation des données ---- 23

II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception ---- 24

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES ---- 25

III.1 Présentation des populations enquêtés ---- **25**
III.1.1. Caractéristique des répondants ---- 25
III.1.2. Caractéristique des populations ---- 25
III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE ---- **26**
III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique ---- 26
III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique ---- 27
III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique ---- 27
III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations ---- 29
III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique ---- 31
III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées ---- 31
III.3 SECTEUR DE LA SANTE ---- **33**
III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé ---- 33
III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires ---- 35
III.3.3 Appréciation des services de santé ---- 35
III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations ---- 36
III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé ---- 36
III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées ---- 37
III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION ---- **39**
III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle ---- 39
III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle ---- 41
III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle ---- 43
III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle ---- 43
III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation ---- 44
III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées ---- 45
III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE ---- **50**
III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale ---- 50
III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale ---- 50
III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale ---- 51
III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune ---- 52
III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale ---- 52
III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées ---- 53
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ---- **55**
CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DIR ---- **57**
IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE ---- **57**
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'hydraulique ---- 57
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Dir ---- 58
IV.2. SECTEUR SANTE ---- **59**
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Dir ---- 59
Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Dir ---- 60
IV.3. SECTEUR EDUCATION ---- **62**
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'éducation ---- 62
Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Dir ---- 64
IV.4. Services rendus par l'institution communale ---- **67**
Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service rendus par l'institution communale ---- 67
Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communal de Dir ---- 68
PROGRAMME DE DISSEMINATION DES RESULTATS ET DE PRESENTATION DU PLAN D'ACTION ---- Erreur ! Signet non défini.
ANNEXES ---- **70**
Annexe 1 : Liste des tableaux ---- **70**
Annexe 2 : Liste des intervenants ---- **83**
Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête ---- **84**

Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune ---------- 96

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP : Adduction d'Eau Potable
AG : Assemblée Générale
APEE : Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
APE : Association des Parents d'Elèves
CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDMT : Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eau
CMA : Centre Médical d'Arrondissement
CSI : Centre de Santé Intégré
COGES : Comité de gestion
COSA :
CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées
DCTD : Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées
EC-ECAM 4 : Enquête Complémentaire de l'Enquête Complémentaire Auprès des Ménages 4
FPMH : Forage avec Pompe à Motricité Humaine
INS : Institut National de la Statistique
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MMINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MST : Maladies Sexuellement Transmissibles
NSP : Ne Sais Pas
OSC : Organisme de la Société Civile
PCD : Plan Communal de Développement
PCO : Puits à Ciel Ouvert
PM : Premier Ministre
PNDP : Programme National de Développement Participatif
PP : Puits avec Pompe
PPR : Puits Protégé
SADER : Service d'Appui au Développement Rural
SAR/SM : Section Artisanat Rural/Section Ménagère
SNEC : Société Nationale des Eaux du Cameroun
S/R : Source/Rivière
TVA : Taxes à Valeur Ajoutée
UPE : Unités Primaires d'Echantillonnage
ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 01 : Les espèces fauniques....17
Tableau 0-2: Répartition de la population par groupe spécifique et selon le lieu de résidence....17
Tableau 0-3: Répartition de la population, en fonction des groupes cibles....18
Tableau 1-1 : Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe....25
Tableau 1-2: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et sex....26
Tableau 2-1: Système d'approvisionnement en eau....26
Tableau 2-2: Principale source d'approvisionnement en eau....27
Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau....27
Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique....27
Tableau 2.5 : Principale source publique en eau....28
Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois....29
Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau....29
Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau....30
Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable....30
Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau....31
Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau....31
Tableau 3.1: Formation sanitaire la plus proche du ménage....33
Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé....34
Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche....34
Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées....34
Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire....35
Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil....35
Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction....35
Tableau 3.8 : Attentes en service de santé....37
Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle....39
Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement....40
Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants....41
Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé....42
Tableau 4.5 : Etat des salles de classe....43
Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation....44
Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation....45
Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune....50
Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune....51
Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages....51
Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune....52
Tableau 5.5 : Attentes des ménages....53

LISTE DES CARTES

- Carte 1: Carte des villages de la Commune de Dir....15

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Réunion de prise de contact et de sensibilisation....**Erreur ! Signet non défini.**
Photo 2: Hôtel de ville de Dir....**Erreur ! Signet non défini.**
Photo 3: Quelques temps forts de la formation des agents enquêteurs en images....22

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Taux de réponse 24
Figure 2:Répartition de ménages par temps moyen pour aller à pied puiser l'eau et revenir 28
Figure 3:Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village 33
Figure 4: Répartition de ménages enquêtés par raisons de non satisfaction 36
Figure 5: Distance parcourue par enfant par cycle pour se rendre à l'établissement fréquenté 40
Figure 6: Fréquence de présence d'enseignant en classe par cycle 41
Figure 7: Taux de satisfaction de ménages par rapport aux services de l'éducation par cycle 43

PREFACE

Depuis des décennies, le gouvernement camerounais a consenti d'énormes efforts à travers des investissements publics au profit des populations de la commune de Dir. Ces efforts se sont poursuivis, voir accentuées avec le déclanchement du processus de décentralisation, suivi des transferts de compétences aux collectivités territoriales. Cependant, il apparaît que ces investissements ne sont pas très perceptibles par les communautés bénéficiaires. Plus inquiétant, les actions visant à amener les populations à s'impliquer davantage et de participer ainsi aux réalisations de leur propre développement semblent restées vaines. Il s'en suit que les réalisations au profit de ceux-ci retiennent faiblement leur attention.

En réalité, ces populations qui montrent une indifférence aux différentes réalisations dans leurs localités par les pouvoirs publics sont faiblement comprises. En fait, il y'a un faible dialogue entre ces pouvoirs publics en occurrence les autorités locales, et ces communautés, afin de mieux capter leurs réelles perceptions sur ces investissements.

Pour juguler ce déficit de communication, un mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) a été réalisé dans en octobre 2017 dans notre Commune. Le Scorecard, il faut le rappeler, est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal.

La réalisation de cette enquête dans le cadre de la troisième phase du PNDP sonne comme un véritable déclanchement de conversation entre les populations de notre Commune et les autorités locales. Elle a permis à ces populations d'exprimer leurs opinions jadis faiblement exprimées et aux pouvoirs publics de capter les perceptions de ces dernières sur les investissements sus-évoqués dans quatre secteurs ciblés que sont : l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux.

Le présent rapport du Scorecard se trouve un document miroir dont les résultats et les orientations permettront d'intensifier le dialogue entre les différentes parties prenantes. Dans cette perspective, il nous aidera à intensifier nos échanges autour des quatre secteurs cibles.

Dans le secteur de l'hydraulique, les insuffisances relevées dans l'offre de service en eau potable seront corrigées par la réalisation des points d'eau supplémentaires et l'amélioration de la qualité de l'eau publique offerte à nos populations.

Quant au secteur de la santé, l'amélioration de l'offre de service nécessite davantage l'équipement des formations sanitaires en matériels et médicament de qualité et la création d'autres.

Par rapport au secteur de l'éducation, nous sommes interpelés à créer de nouvelles écoles maternelles et un centre de formation professionnelle ou un SAR/SM, à construire des salles de classe pour les cycles primaire et secondaire et à doter les établissements existants en bâtiments et équipements connexes.

Pour ce qui est du service rendu par l'institution communale, le gros défi reste celui de la communication sur nos actions et l'implication des populations dans nos décisions et nos multiples actions.

Nous mettrons tout notre dévolu sur le plan d'action consigné dans ce rapport pour améliorer le dialogue ainsi déclenché afin qu'un réel changement s'opère dans le comportement de nos populations et qu'elles s'approprient des actions de développement de leurs localités. Nous vous recommandons non seulement une bonne lecture de ce rapport, mais également une très bonne exploitation pour que sa mise en œuvre connaisse une réelle réussite.

Je vous remercie

Le Maire de la Commune de Dir

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie
COMMUNE DE DIR
Le Maire
Département du MBERE
REGION DE L'ADAMAOUA

Houseini Aïssa

RESUME EXECUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Le Scorecard est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Son objectif global est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal de Dir.

La méthodologie utilisée pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Dir a obéi au respect des étapes suivantes : le tirage de l'échantillon, la collecte et l'exploitation des données. Après la définition de sa taille, un échantillon représentatif de la population de la commune a été réalisé par l'INS, sur la base des Zones de Dénombrement (ZD) échantillonnés lors de la réalisation de l'enquête complémentaire à la 4ème enquête camerounaise auprès des ménages (EC-ECAM 4). Afin d'assurer un plein succès à l'opération de collecte des données, une campagne de sensibilisation permanente a été effectuée auprès des populations à travers le lancement officiel de l'opération au niveau régional, la prise de contact au niveau communal, et la phase de collecte des données. Ces différentes échéances ont été réalisées avec l'implication des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les élus locaux. La collecte des données a été réalisée par l'OSC SADER qui a préalablement procédé à la formation de 15 agents enquêteurs du 30 septembre au 03 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngaoundal, à l'issue de laquelle 10 agents enquêteurs et un superviseur ont été définitivement recrutés après un test de sélection. L'enquête proprement dite a duré 07 jours précisément du 04 au 10 octobre 2017. L'outil de collecte était le questionnaire ménage. Le repérage des ménages cibles s'est fait sur la base des dossiers cartographiques. Pour ce qui est de la saisie des données, elle a été faite par le PNDP et l'INS après vérification de l'exhaustivité et du contenu des questionnaires par SADER. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et l'INS et transmis à l'OSC SADER pour production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessus :

Secteur hydraulique

Le principal point d'eau public qui existe dans les villages/quartiers de la Commune est le forage et par rapport au service global de l'eau dans la Commune de Dir, 43,7% des ménages enquêtés disent être soit satisfaits, soit indifférents contre 56,3% des ménages enquêtés qui déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. L'augmentation des points d'eau est la principale attente exprimée par les ménages enquêtés.

Secteur santé

Des ménages enquêtés, 67,6% déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 32,40% des ménages qui n'en disposent pas. Des ménages enquêtés qui disposent d'une formation sanitaire, 73,5% sont soit satisfaits, soit indifférents des services de la formation sanitaire par contre 1 ménage sur 4 déclarent qu'un membre de leurs ménages est non satisfait de la formation sanitaire la plus proche. La création des nouvelles formations sanitaires, l'amélioration des équipements

dans la formation sanitaire la plus proche et l'approvisionnement en médicaments dans la formation sanitaire la plus proche sont les attentes exprimées par les ménages enquêtés.

Secteur de l'éducation

Dans le secteur éducation, les informations ont été collectées sur les cycles maternel, primaire et secondaire. Au niveau du cycle maternel, 90% des ménages déclarent être satisfaits ou indifférents contre 10% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. 86,8% des ménages enquêtés sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation au cycle primaire alors que 13,2% se disent en être insatisfaits. Quant au cycle secondaire, 91,3% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis que 8,7% des ménages enquêtés sont insatisfaits. Au niveau du cycle maternel, le rapprochement des écoles des ménages et l'augmentation des écoles, alors qu'au primaire, les ménages souhaitent l'augmentation des salles de classe et la distribution des manuels scolaires aux élèves. Au cycle secondaire, le rapprochement des établissements secondaires et l'augmentation des établissements secondaires sont les principales attentes exprimées par les ménages enquêtés. En fin au cycle de formation professionnelle, la principale attente est celle d'avoir un établissement de formation professionnelle plus proche.

Services offerts dans l'institution communale

Des services rendus par la Commune de Dir, l'établissement d'actes de naissance est le plus courant. Par rapport aux services rendus dans l'institution communale, plus de trois ménages sur quatre en sont soit satisfaits, soit indifférents, contre 25,4% des ménages dont un membre déclare en être pas satisfait. Des ménages insatisfaits, 86,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale alors que 57,1% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale. Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de leur plus grande implication dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune et d'une plus grande transparence dans la gestion.

INTRODUCTION GENERALE

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Au cours de la deuxième phase du Programme, un mécanisme de contrôle citoyen a été expérimenté dans 10 communes pilotes à travers le ScoreCard. Il s'est appuyé d'une part sur la réalisation d'une enquête de perception des populations sur l'offre des biens publics et des services communaux, et d'autre part sur la dissémination des résultats en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des biens et services communaux.

La mise à l'échelle de cette opération a été envisagée dans le cadre de la troisième phase du PNDP, dite phase de consolidation, qui se donne comme objectif de développement de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que l'arrimage des Plans Communaux de Développement au budget programme au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité. Son cadre des résultats en fait d'ailleurs une exigence en retenant parmi ses indicateurs, celui se rapportant au «Nombre de communes ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen et d'accès à l'information».

Dès lors, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes, cible de l'indicateur susmentionné. À travers ce processus, le Programme voudrait consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans ses réalisations, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

Dans la région de l'Adamaoua, l'Organisme de la Société Civile (OSC) Service d'Appui au Développement Rural (SADER) a été recruté sur la base des Termes de Référence approuvés par le PNDP et suivant les procédures de passation de marchés en vigueur (appel à manifestation d'intérêt, dépouillement, analyse des offres, soumission de la note méthodologique et de la proposition financière, etc.) pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) dans 09 communes (Tibati, , Ngaoundal, Meiganga, Djohong, Dir, Ngaoundéré III, Mbé, Nyambaka et Ngan-ha).

Ainsi, il était question de réaliser une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans cet espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Une présentation des changements attendus dans ces secteurs sera faite dans chaque Commune.

Dans la commune de Dir, après les phases de collecte et de saisie des données qui se sont déroulées respectivement pendant les périodes du 04 au 10 octobre 2017 et du 04 au 18 décembre 2017, ont suivi les opérations de traitement et d'analyse des données par l'INS. Au mois de mars 2018, les tableaux présentant les résultats de l'enquête ont été transmis à l'OSC SADER. C'est dans ce contexte que le présent rapport de présentation des résultats du Scorecard de la Commune de Dir est rédigé et sera structuré ainsi qu'il suit :

- Cadre juridique en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun ;
- Synthèse méthodologique de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique ;

- Principaux résultats et améliorations suggérées ;
- Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Dir ;
- Recommandations d'ordre général ;
- Conclusion.

CHAPITRE I : CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE EN MATIERE DE DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

I.1 Cadre législatif et réglementaire de la décentralisation

L'histoire de la décentralisation au Cameroun est antérieure à l'indépendance du pays. On peut rappeler à cet effet que c'est en 1941 que furent créées les Communes de Yaoundé et de Douala. Depuis ces années, la pratique de la décentralisation n'a cessé d'évoluer au Cameroun à travers l'avènement de la mise en place d'autres communes. Toutefois, c'est surtout la loi N°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972 qui a donné une impulsion nouvelle et un rôle accru et déterminant à la décentralisation pour améliorer et dynamiser le développement politique, social et économique du Cameroun. Après d'autres textes et lois s'en sont suivis notamment :

i) La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation

Cette loi stipule que la décentralisation consiste au transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), des compétences particulières et des moyens appropriés. Selon la même loi, la décentralisation constitue l'axe fondamental du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

En son chapitre II intitulé du développement sanitaire et social, les compétences suivantes sont transférées en matière de santé des populations :

- L'état civil ;
- La création, l'équipement, la gestion et l'entretien des centres de santé à intérêt communal conformément à la carte sanitaire ;
- L'assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux ;
- Le contrôle sanitaire.

En son chapitre III intitulé du développement éducatif, sportif et culturel précisément en sa section I (de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle), les compétences suivantes sont transférées aux communes :

a) En matière d'éducation

- La création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la commune ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles ;
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

b) En matière d'alphabétisation

- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale ;
- La participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

c) En matière de formation technique et professionnel

- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- L'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- La participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

ii) La loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes Cette loi fixe les règles applicables aux communes en ce qui concerne:

- La gestion et l'utilisation du domaine privé de l'état, du domaine public et du domaine national;
- Les compétences transférées aux communes;
- Les organes de la commune;
- Le régime spécial applicable aux agglomérations urbaines;
- La coopération et la solidarité intercommunale;

- Les dispositions financières.

iii) Le décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matières d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

iv) Le décret N°2010/0246/PM précise les compétences transférées aux communes dans le domaine de la santé, il s'agit de la construction, de l'équipement et la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI). Les Maires assurant la présidence des comités de gestion des hôpitaux de district et des CMA.

v) Le décret N°2018/190 du 02 mars 2018 portant création du Ministère de la décentralisation et du développement local précise que dans le domaine de la décentralisation, ce Ministère est chargé :

- De l'élaboration de la législation et de la réglementation relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales Décentralisées ;
- De l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Du suivi et du contrôle des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- De l'application de la législation et de la réglementation sur l'état civil ;
- Sous l'autorité du Président de la République, de l'exercice de la tutelle de l'Etat sur les Collectivités Territoriales Décentralisées.

vi) L'arrêté N°130/CAB/PM du 06 octobre 2006 portant création, organisation et fonctionnement d'un comité de concertation pour la mise en œuvre de la décentralisation. Cet arrêté stipule en son article 2 que ce comité a pour mission la coordination et l'harmonisation des actions, projets et programmes d'appui au processus de décentralisation. A ce titre :

- Il suit et évalue les actions, projets et programmes d'appui à la décentralisation ;
- Il veille à l'information et à l'implication des partenaires nationaux et internationaux au processus de décentralisation ;
- Il formule toute proposition en matière d'intervention des partenaires, puis il s'assure de la bonne articulation des actions conduites par les partenaires impliqués.

vii) L'arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux-types des emplois communaux. Cette arrêté nous informe que les emplois à pouvoir dans les services des Communautés Urbaines, des Communes d'Arrondissement et des Communes sont organisés suivant les indications générales fixées par les tableaux –types. Par ailleurs, une délibération du Conseil de la Communauté Urbaine ou du Conseil Municipal précise l'organisation des structures prévues par les tableaux-types, leurs unités constitutives, ainsi que la dénomination et le nombre de postes de travail correspondants.

viii) La lettre circulaire N°…/LC/MINATD/DCTD du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration et de la Décentralisation portant élaboration et exécution des budgets communaux de l'exercice 2008.

Cette lettre circulaire dit que les budgets communaux de 2008 doivent se donner pour Objectifs, le redressement économique à la suite de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE, l'amélioration des conditions de vie des populations, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté.

ix) La circulaire N°001/CAB/PM DU 11 Janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles. Cette circulaire vise à préparer le transfert effectif de certaines compétences aux collectivités territoriales décentralisées. Ainsi elle instruit chaque Chef de département ministériel, à prendre dorénavant en compte dans sa stratégie sectorielle, le volet décentralisation. Ce texte va permettre au Comité Interministériel de Suivi des Services Locaux de démarrer effectivement ses activités. Il traduit aussi, la volonté des pouvoirs publics d'accélérer l'approfondissement du processus de décentralisation en cours dans notre pays.

I.2 Promotion du développement local

Le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite

une intégration harmonieuse des composantes économique, sociale, culturelle, politique et environnementale. Les actions du développement local impliquent l'amélioration du niveau, du cadre et du milieu de vie d'une communauté donnée.

i) Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes stipule en son article 2 (1) et article3 (1) respectivement que la commune est la collectivité territoriale de base et qu'elle a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

ii) Loi n°2007/006 portant régime financier de l'Etat, qui instaure le budget programme entré en vigueur depuis l'exercice 2013. Cette loi définit la budget-programme comme un outil de gestion des finances publiques qui consiste à élaborer, présenter et exécuter la loi de finances sur la base des programmes d'actions. En effet, il viendra corriger les insuffisances du budget des moyens et pour orienter la gestion des politiques publiques vers les résultats et la performance ; il va permettre de passer d'une gestion ponctuelle à une gestion centrée sur le développement et il va rendre plus flexible la gestion des politiques publiques du fait notamment de la pluri annualité du budget.

vi) Décret n°095/013 du 07 février 1995 portant organisation des services de la santé de base en districts de santé : institue au niveau des aires de santé et des districts de santé, des structures de dialogue et de participation communautaire. Ce décret précise que les comités de gestion des formations sanitaires sont chargées de :

- Participer à la détermination des besoins des CSI ;
- Elaborer le budget du CSI avec le Chef de la formation sanitaire ;
- Assurer et contrôler la gestion des ressources financières, matérielles, humaines et des médicaments du CSI ;
- Participer aux Assemblées Générales au niveau du district de santé ;
- Organiser les réunions de l'Assemblée Générale ;
- Rendre compte à l'AG.

vii) Le décret N°2001/041 du 19 février 2001 portant modalités de fonctionnement du conseil d'école et d'établissement dans les établissements scolaires publics. Il précise que le conseil a pour rôle de contrôler et d'évaluer le fonctionnement de l'établissement scolaire (adoption du budget, adoption du projet d'établissement, émettre son avis sur tous les problèmes de l'établissement, veiller au respect des effectifs, s'assurer de la bonne utilisation des infrastructures, des ressources, évaluer les performances de l'établissement…) et le président de l'APEE quant à lui parmi les projets et les besoins de l'établissement choisi un qu'il décide en toute indépendance de supporter.

viii) Les décrets de 2005/139 et 2005/138 portant respectivement organisation des Ministères des enseignements secondaires et de l'éducation de base.

Ces deux décrets définissent le rôle du Délégué départemental de chacun de ces deux Ministères comme étant chargé de s'occuper de l'application des programmes, de l'enracinement et du rayonnement de l'école dans son environnement, de l'élaboration des plans de formation continue, du suivi des actions de maintenances des bâtiments et des équipements des établissement scolaires, et de la gestion administrative, pédagogique et financières des personnels.

ix) L'arrêté n°2010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées aux Communes.

Cet arrêté définit les acteurs locaux intervenant dans la gestion des questions hydrauliques dans notre pays sont indiqués à travers l'article 15 de ce texte. Il s'agit de la Commune, du Comité de Gestion des Points d'Eau(CGPE), des Chefs traditionnels, la société civile.

- **Communes** : assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau (puits et forages).

- **Comités de Gestion des Points d'Eau** : Il a la responsabilité d'organiser les activités de maintenance et de salubrité autour du point d'eau. A cet effet, il coordonne les activités liées à la mobilisation des usagers et des fonds.
- **Chefs traditionnels** : en leur qualité d'autorité morale, ils assistent le CGPE dans sa mission de sensibilisation mobilisation des usagers.
- **Société civile** : Sensibilise, accompagne et renforce les capacités des acteurs locaux. La société civile participe en effet à la création des richesses et des emplois et plus généralement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens. C'est à ce titre qu'elle contribue à la mise en œuvre et au suivi des projets d'adduction en eau potable ainsi qu'à la pérennisation des ouvrages réalisés.

x) La Circulaire n°001/C/MINFI du 02 janvier2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018, précise les mesures de promotion de l'éducation, de la formation professionnelle et de la santé. Elle dit que les établissements privés d'enseignement, de formation et de santé, laïcs ou confessionnels, dûment agréés par l'autorité compétente, bénéficient des avantages fiscaux ci-après :

- dispense du paiement de la contribution des patentes ;
- dispense du paiement de la taxe sur la propriété foncière sur les immeubles affectés à leurs activités lorsque ceux-ci leur appartiennent en pleine propriété ;
- exonération de l'Impôt sur les Sociétés et de l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux, lorsqu'ils ne poursuivent pas un but lucratif ;
- dispense de l'obligation de collecte de la TVA sur tous les services offerts par ces établissements, qu'ils se rapportent directement à leur activité principale d'enseignement ou de fourniture des soins, ou qu'ils leur soient accessoires à l'instar de la restauration, de la distribution des fournitures, manuels scolaires et des tenues, du transport scolaire, de la vente des consommables médicaux et des produits pharmaceutiques ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques qu'ils emploient d'après le barème des retenues salariales ;
- obligation de retenue à la source et de reversement de l'impôt sur les revenus fonciers lorsqu'ils sont locataires des immeubles affectés à leurs activités.

xi) La circulaire N°050/MINEPAT du 24 septembre 2009 portant élaboration du Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) rappelle que l'élaboration efficace et efficiente du CDMT passe par une bonne organisation des différents acteurs. Cette élaboration sera basée sur une approche privilégiant la responsabilisation des structures chargées de la préparation et de l'exécution des différents programmes et activités contenus dans la stratégie ministérielle.

I.3 Brève présentation de la commune de Dir

I.3.1 Sur le plan administratif

La Commune de Dir est située dans la Région de l'Adamaoua et précisément dans le Département du Mbéré. Il est localisé entre 13,53190° E et 06,33635° N. Elle couvre une superficie d'environ 4300 km^2 avec une population estimée à 64698 habitants. L'espace communal de Dir est limité:

Au Nord, par la Commune de Nyambaka ;

Au Sud, par la Commune de Bétaré-Oya (Région de l'Est) ;

À l'Est, par la Commune de Meiganga ;

À l'Ouest, par la Commune de Ngaoundal.

- **Carte 1: Carte des villages de la Commune de Dir**

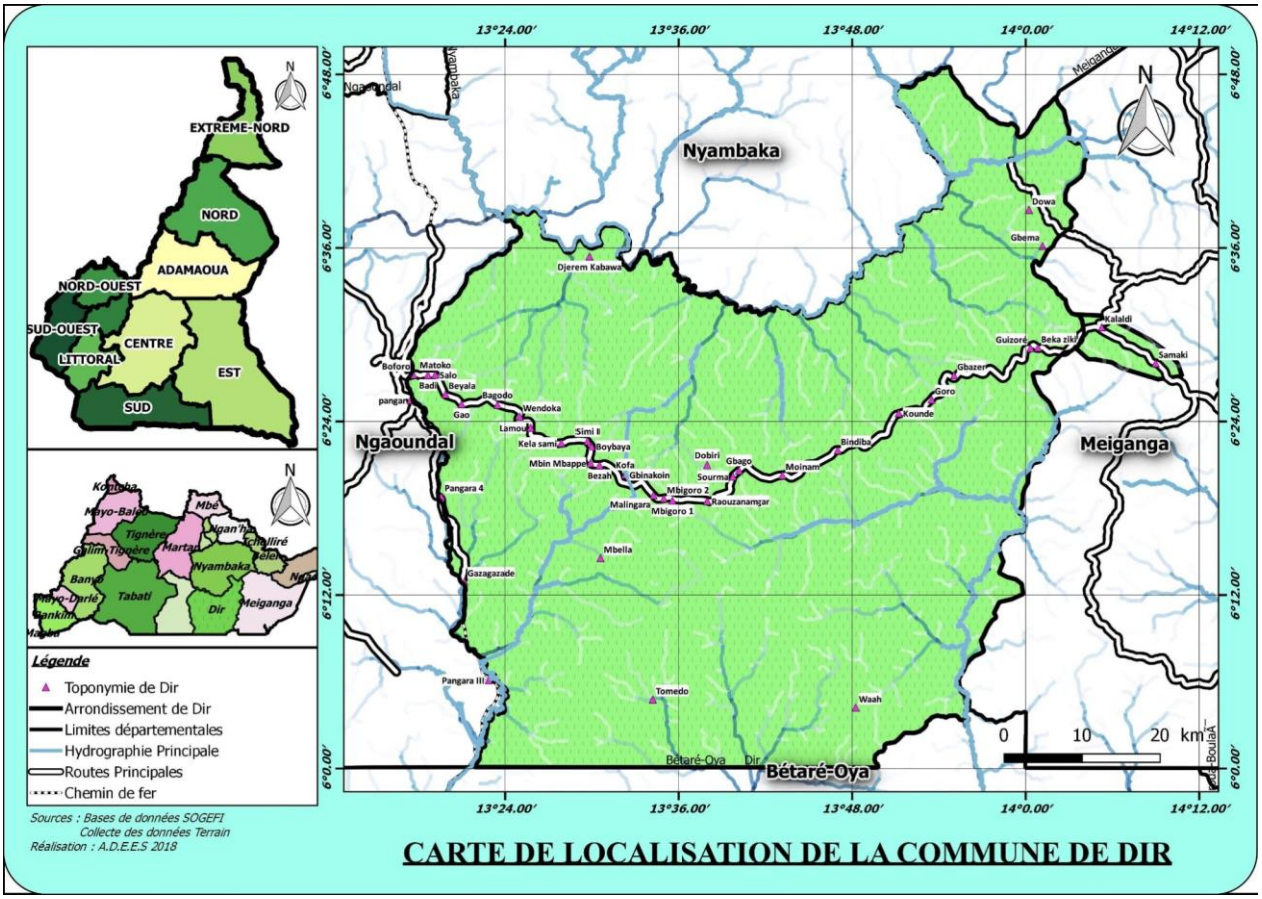

Source: PCD de la Commune de Dir 2014

I.3.2 Sur le plan biophysique

I.3.2.1 Relief

La Commune se trouve dans la zone des hautes terres qui résultent de la chaîne panafricaine. Le relief présente des relèvements topographiques imbriqués par de vallées encaissantes et tapissées de blocs de roches (notamment le basalte)

I.3.2.2 Climat

Le climat est de type soudano-guinéen à deux saisons. La moyenne annuelle des précipitations atteint 1200 mm. La saison des pluies est uni modale (août) et couvre huit mois (mars-octobre); La saison sèche couvre le mois de novembre et fin février. La température moyenne est de l'ordre de 24 °C pour une normale de 22,96 °C. L'humidité relative oscille entre 70 et 90 % en saison des pluies (mars-novembre) et 40 à 50 % en saison sèche.

I.3.2.3 Sols

La Commune de Dir appartient au domaine des sols ferralitiques. D'une manière générale, on note l'existence de nombreux affleurements rocheux ou blocs de pierres de tailles diverses sur l'ensemble des terrains de la zone. Les sols ont une coloration brune et sont assez lessivés. Le sol constitue le support d'une importante activité agricole, notamment la production de cultures vivrières et d'arbres fruitiers (manguier, goyavier, avocatier). Dans les zones de bas-fonds marécageux on note la présence de plage de sols hydro morphes propices à la pratique du maraîchage.

I.3.2.4 Végétation

La formation végétale dominante dans la Commune est la savane arbustive. Celle-ci couvre près de 95% des espaces inoccupés. A la lisière des cours d'eau et des sources ; on note également la présence de minces bandes de forêts galeries.

La flore que renferment ces formations végétales est peu diversifiée. On peut y trouver quelques essences forestières à savoir : *Iroko (Chlorophoraexelsa), Bibolo*, et le Sapeli (*Entandrophragma cylindrieum),* obobo

(Therminalia superba, Pygeun (Prunus africana),le Tali (Erythrophleum ivorense)…Ces essences sont en voie de disparition. A côté de ces essences forestières se trouvent quelques produits forestiers non ligneux à l'instar du rotin, le bambou de raphia et de quelques plantes médicinales.

I.3.2.5 Faune

La faune terrestre est peu diversifiée. Le tableau ci-dessous présente les espèces rencontrées.

Tableau 01 : Les espèces fauniques

Noms communs	Noms locaux
Hérissons	Biya
Antilope	Kogdet : dop
Singe	Bada
Rat de Gambie	Kpan
Gazelle	Kalamba
Serpents	gok
Lapins	Domo
Céphalophe noir	Todo
Céphalophe brun	Ban
Biche	Zabèrè
Civette	Gbatik
Chacal	Gbakalak
Phacochère	Gbara
varans	Mbarawara
Tortue	Tana
pintade	Gbanou
Perdrix /francolin,	Gbafo

a) Faune aquatique

Les espèces les plus présentes ici dans la faune aquatique sont les silures, les crevettes, les carpes et les crabes.

I.3.2.6 Hydrographie

La Commune de Dir est traversée par de nombreux cours d'eau (fleuves, rivières, ruisseaux) dont les plus importants sont : Pangar, Djérem, le Mbah rouge et des lacs de cratère qui sont abandonnés.

I.3.3 Sur le plan humain

L'arrondissement de Dir a été créé en 1992. A la faveur du décret présidentiel N° 321/93 du 25 novembre 1993 la Cmmunune de Dir est créée regroupant les cantons de Dir, Kaladi et Bagodo ainsi que tous les villages qui leur sont rattachés dont le chef lieu est Dir. Cette Commune fut administrée par le Sous-préfet conformément à la réglementation en vigueur. Une analyse historique des différents villages composant la Commune relève que l'installation des différents peuples est très ancienne. Les différents groupes ethnolinguistiques habitent la Commune. La genèse des différents villages et installation des peuples, ont été plus ou moins influencées par le tracé de la route transafricaine allant de Ngaoundal vers Garoua Boulai. Depuis 2010, la ville de Dir a évolué avec la construction de quelques édifices publiques, notamment : la Sous-préfecture, la Brigade de gendarmerie, le Centre zootechnie de contrôle vétérinaire et sanitaire.

De nos jours, la population de la Commune de Dir peut être estimée à 64 698 âmes parmi lesquelles 4 146 réfugiés. Cette population en fonction du sexe et selon le lieu de résidence se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 0-2: Répartition de la population par groupe spécifique et selon le lieu de résidence

Types de populations	Sexe	Urbain		Rural		TOTAL GENERAL	
		Effectif	Pourcentage (%)	Effectif	Pourcentage	Effectif	Pourcentage
Autochtones	Hommes	3 888	52,48	26 196	49	30 084	**100**
	Femmes	3 520	47,52	26 948	51	30 468	**100**
	Sous-total 1	**7 408**	**100**	**53 144**	**100**	**60 552**	**100**
Réfugiés	Hommes	343	30,60	961	32	1 304	**100**

	Femmes	778	69,40	2 064	68	2 842	**100**
	Sous-total 2	**1 121**	**100**	**3 025**	**100**	**4 146**	**100**
TOTAL GENERAL		**8 529**		**56 169**		**64 698**	**100**
Proportion de la population des réfugiés sur la population totale (%)		**13,14**		**5,39**		**6,41**	

Source : PCD de Dir, 2017

Cette population, en fonction des groupes cibles et selon le lieu de résidence se présente ainsi que suit :

Tableau 0-3: Répartition de la population, en fonction des groupes cibles

Groupes spécifiques/Sexe	Urbain	Rural	Total
Hommes	4 231	27 157	31 388
Femmes	4 298	29 012	33 310
TOTAL	**8 529**	**56 169**	**64 698**
0 à 35 mois (nourrissons)	912	6 004	6 916
0 à 59 mois (population cible du PEV)	1 454	9 577	11 031
4 à 5 ans (population préscolaire)	550	3 623	4 173
6 à 14 ans (population scolarisable au primaire)	2345	15 441	17 785
15 à 24 ans (population du début de la vie active)	1 870	12 312	14 182
15 à 34 ans (population des jeunes)	3 033	19 974	23 007
60 ans et plus (population des personnes âgées)	392	2 584	2 976

Source : PDC 2017

CHAPITRE II : SYNTHESE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE SUR LE CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DIR

II.1 Contexte de l'étude

Au travers du Programme National de Développement Participatif (PNDP) les communes camerounaises ont bénéficié des appuis financiers du Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Le mode d'intervention du Programme implique les populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens des Communes justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau des Communes qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fondent l'engagement citoyen.

C'est ainsi que, le Programme s'est engagé à conduire un processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans 159 communes parmi lesquelles celle de Dir en vue d'opérer des changements significatifs sur la qualité des services publics aux populations.

II.2 Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

II.2.1 Objectif du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

A travers le CCAP, le PNDP vise à consolider la prise en compte des aspirations des populations autant dans ses réalisations, que dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal.

II.2.2. Objectif et Méthodologie du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP)

Pour parvenir aux résultats escomptés, le Programme a réalisé une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre communale dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune. Cette enquête vise à capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans ces secteurs ciblés en vue de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal. Ce qui devrait permettre de densifier l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques locales.

Dans sa politique de faire faire, le PNDP a recruté l'Organisation de la Société Civile (OSC) SADER afin de procéder à la collecte des données auprès des populations de la commune. Les données collectées ont été analysées afin de déterminer la perception des populations sur les services sus évoqués. Le présent rapport présente les résultats de cette analyse.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

II.3.1 Tirage de l'échantillon

(i) Champ de l'enquête et population cible ;

Le champ de l'enquête concerne les 18 villages/quartiers tirés dans la Commune de Dir et la population cible ce sont les 320 ménages échantillonnés.

(ii) Méthode de sondage

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce

qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.
L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 321 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

(iii) Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personne l de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.
L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages. Cette enquête s'est appuyé sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4) qui a sélectionné 20 ZD maximum par commune. Pour cela, pour les communes ayant sélectionnées 20 ZD pendant EC-ECAM4, 16 ménages ont été sélectionnés par ZD pour être enquêtés dans le cadre ScoreCard. Pour les communes ayant moins de 20 ZD, l'échantillon des 320 ménages de la commune a été réparti dans chaque village proportionnellement au nombre de ZD lors de l'EC-ECAM4.

(iv)Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de ScoreCard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de ScoreCard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.
Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tirée selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.
Sélection des ménages
Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAm4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de

dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de2005, il a été retenu d'utiliser pour ScoreCard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement ScoreCard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P1hi: probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la communeh

P2hi: probabilité de sondage au deuxième degré dans laième ZD de la commune h

Soient ah le nombre de ZD tirées dans la commune h, Mile nombre de ménages dans la ZD i, et thijla taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD ide la communeh. On notera que thij =1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des thij est égale à 1.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

La probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la communeh est donnée par:

Au deuxième degré, un nombre bhi de ménages ont été tirés à partir des Lhiménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la ième ZD ou dans le segment choisi de la ième ZD de

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

la commune h. Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la ième ZD de la commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2 Collecte de données

Les activités de collecte de données ont débuté par une séance de prise de contact en vue de sensibiliser et informer toutes les parties prenantes impliquées dans cette activité, notamment les autorités administratives, les conseillers municipaux, les autorités traditionnelles et les sectoriels de la commune de Dir. A cette occasion, un avis de recrutement des agents enquêteurs fut communiqué à l'intention des jeunes de la commune. Faisant suite, 15 agents enquêteurs ont été présélectionnés pour suivre une formation d'imprégnation sur la démarche de collecte de données.

(i) Formation des agents de collecte

La formation des agents enquêteurs et superviseur communaux fut l'une des activités primordiales dans le processus de la mise en place du mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques. Ainsi, les 15 agents enquêteurs présélectionnés et le superviseur communal ont reçu une formation qui s'est déroulée du 28 septembre au 04 octobre 2017 dans la salle des actes de la Commune de Ngaoundal.
La formation a consisté à outiller les agents enquêteurs à une parfaite maîtrise du mandat et des rôles qui leurs sont dévolues dans le cadre de leur mission et à leur conférer les aptitudes d'un bon agent enquêteur et de leur présenter les outils de collecte de données.

Photo 1: Quelques temps forts de la formation des agents enquêteurs en images

(ii) Outils de collecte de données

Afin de permettre aux équipes de bien remplir leur mission, des outils de travail ont été mis à leur disposition.

❖ **Le questionnaire ménage.**

C'est l'outil principal de collecte. Il est composé de cinq (5) sections dont la première porte sur les renseignements généraux, la deuxième sur l'hydraulique, la troisième sur la santé, la quatrième sur l'éducation et la dernière sur les services communaux.

❖ **Les dossiers cartographiques**

C'est l'outil de repérage des ménages échantillonnés. Il est constitué des parties suivantes :

- Une page de localisation ressortant les Régions, Départements, Arrondissements ou communes, les villages ou quartiers et les numéros de la zone de dénombrement et de la grappe ;
- Une liste de l'ensemble des ménages dans lesquels sont échantillonnés ceux à enquêter ;
- Un croquis de la zone de dénombrement sur lequel sont ressorties les différentes structures présente ;
- Des observations particulières permettant aux enquêteurs de vite repérer les structures indiquées ;

❖ **La liste des villages échantillonnés**

Dans la Commune de Dir, les villages/quartiers ci-après ont été tirés dans le cadre de cette opération : Gbagodo, Goro, Gao, Wa'a, Kalaldi, Centre (Dir), Lamido, Kalaldi, Mbigoro I, Boy- Baya, Bimgbapé, Gbadjer, Bika Ziki Doyeme, Sourma, Bindiba, Bindiba, Mbella, Wendooka.

❖ **La fiche Excel**

C'est un fichier qui ressort le listing des différents ménages échantillonnés par village et les numéros des structures.

(iii) Collecte des données

Suite à la formation des agents enquêteurs, les 10 définitivement retenus ainsi que le superviseur furent immédiatement déployés sur le terrain en vue d'enquêter les ménages échantillonnés. Ces déploiements ce sont déroulés du 4 au 10 octobre 2017.

L'opération a consisté à collecter des données auprès des ménages échantillonnés sur l'offre de service public dans les quatre secteurs ciblés. Ces ménages sont répartis dans 18 villages/quartiers de la Commune L'équipe d'enquêteurs se sont rendus dans ces différentes localités afin d'enquêter les ménages concernés. Elle avait pour mission de:

- Prendre contact avec les autorités administratives et communales ;
- Localiser les unités d'habitation et les ménages échantillonnés à l'aide des dossiers cartographiques ;
- Procéder à l'interview des ménages;
- Remplir le questionnaire ménage ;
- Négocier les rendez-vous au cas échéant ;
- Vérifier les interviews pour s'assurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses ont été enregistrées clairement et lisiblement ;
- Retourner dans les ménages pour compléter les interviews au cas échéant.

Sur le plan opérationnel, l'équipe fut répartie en binôme. Chaque binôme avait à enquêter en moyen 64 ménages.

(iv)Exploitation des données

Les données collectées ont été contrôlées au niveau de SADER avant d'être transmises à la Cellule Régionale du PNDP Adamaoua pour la saisie et la production des tableaux. Les résultats de cette exploitation montrent que sur les 320 ménages assignés à l'équipe, 316 ont été effectivement enquêtés, soit 98,7% des ménages ciblés, le reste étant constitué des unités d'habitation inoccupée par un ménage pendant la collecte des données.

Figure 1: Taux de réponse

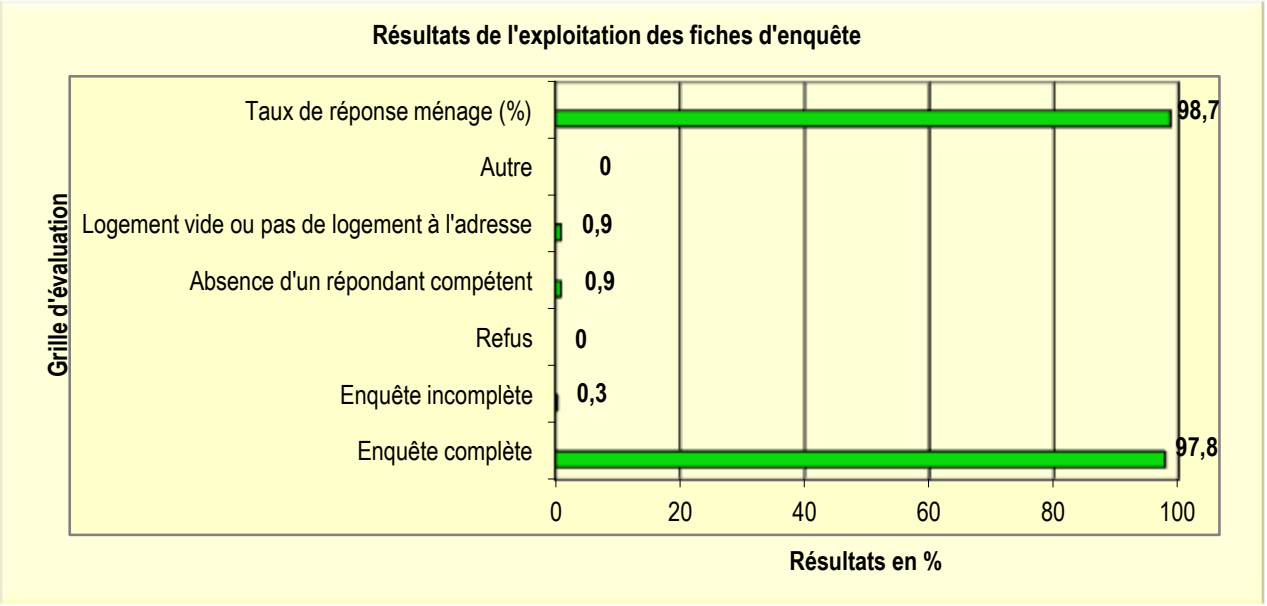

II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception

Le processus de mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de Dir s'est opérée à travers une enquête visant à capter auprès des populations de cet espace, leur perception sur la qualité de l'offre de service dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

Les mesures des indicateurs de perception se sont référées au comportement quotidien des ménages en rapport avec les services publics rendus dans les secteurs sus-évoqués. Les questions administrées lors des interviews des ménages permettaient de recueillir des réponses à plusieurs variables. Par ailleurs, plusieurs modalités étaient proposées à l'enquêté qui devrait opérer un choix unique ou plusieurs, selon les cas. Les éléments de réponses sont alors reportés sur les fiches d'enquête qui sont par la suite dépouillés dans un masque de saisie conçu à cet effet et analysés par un programme statistique. Les résultats de l'analyse sont rendus sous forme de pourcentage de réponses relatives aux différentes variables.

Dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation, il s'est agit en général d'appréhender la connaissance et l'appréciation des ménages sur les services publics fournis dans leur localité. Plus spécifiquement il était question d'appréhender leur opinion sur la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation, le coût et la qualité, ainsi que leur niveau de satisfaction et attentes de ces services. Les proportions de réponse des ménages ont constitué les seuls éléments d'appréhension d'opinion.

Quant aux services communaux, l'enquête a visé à connaitre les services rendus dans l'institution communale et sollicités par les ménages, l'opinion de ces derniers sur le traitement des services sollicités et les relations qu'entretiennent ces deux parties.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

Ce chapitre présente les différents résultats de l'enquête auprès des ménages dans le cadre de Scorecard. Il se décline en cinq grandes parties à savoir :

1. La caractérisation des ménages enquêtés
2. La présentation de la perception des ménages du secteur de l'hydraulique
3. La présentation du Secteur de la santé
4. La présentation du Secteur de l'éducation
5. La présentation des services offerts dans l'institution communale

III.1 Présentation des populations enquêtés

La population enquêtée est constituée de 320 ménages échantillonnés dans les 18 villages/quartiers tirés dans Commune. Seuls les membres des ménages susmentionnés et adultes lors de passage des agents enquêteurs sont questionnés. Les Chefs des ménages sont prioritairement visés. En cas d'absence de chef de ménage, tout membre de ménage adulte et pouvant répondre aux questions est questionné. Lorsque les agents enquêteurs rencontrent des structures vides ou ne trouvent pas de répondants dans un ménage échantillonné durant la période d'enquête, ces enquêtés sont considérées comme répondants manquants. Et lorsqu'un répondant n'arrive pas du tout à donner une réponse claire sur une question posée, la modalité NSP est considérée pour ce répondant.

Les répondants sont classés par tranche d'âge et par sexe. Les résultats d'enquête relatifs aux ménages effectivement enquêtés sont présentés dans les sous parties qui suivent.

III.1.1. Caractéristique des répondants

Dans les ménages enquêtés, ceux ayant été interviewés sont regroupés par tranche d'âges. Les caractéristiques des répondants ainsi regroupés ont permis de relever que plus de deux sur trois, soit 68,7% des répondants regroupe les tranches d'âges allant de 20 à 49 ans. Les répondants de moins de 20 ans sont de 2,1% et ceux de plus de 65 ans sont de 3,4%. La proportion des ménages manquants et des répondants qui ne connaissent pas leurs âges est de 0,3%. Regroupés par sexe, les répondants de sexe masculin sont de 55,4% et ceux de sexe féminin est de 44,6%.

Tableau 1-1 : Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe

Groupe d'âges												Sexe		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/Manquant	Masculin	Féminin	Total
2,1	10,2	15,0	10,5	13,9	7,0	11,8	6,5	6,3	6,9	9,4	0,3	55,4	44,6	100,0

III.1.2. Caractéristique des populations

Cette caractérisation regroupe par âges et par sexes les enquêtés identifiés comme chefs de ménages. Il en ressort que, de l'ensemble des Chefs des ménages enquêtés plus de la moitié soit 55,2% appartient à la tranche d'âge comprise entre 30 et 49 ans, tandis que la proportion des Chefs des ménages âgés de plus de 65 ans est de 14,3%. Quant aux Chefs de ménages de moins de 20 ans, ils représentent 0,7% de la taille de l'échantillonnage. Parlant de sexe, 76,9% de Chefs des ménages enquêtés sont de sexe masculin alors que 23,1% sont de sexe féminin.

Tableau 1-2: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âges et sex

Groupe d'âges du chef de ménage												Sexe du chef de ménage		
Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
0,7	5,9	11,1	10,8	12,3	8,5	12,5	7,9	6,5	7,8	14,3	1,7	76,9	23,1	100,0

Ces différentes catégories des ménages enquêtés ont exprimé leurs opinions sur les services publics rendus dans la Commune de Dir dans les secteurs visés par l'enquête. Les parties qui suivent présentent les résultats y relatifs.

III.2 SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de l'hydraulique notamment la disponibilité et l'utilisation des services, l'appréciation de leur coût et qualité par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de l'hydraulique.

Les points de vue des ménages enquêtés seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de l'hydraulique dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

III.2.1 Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

De l'ensemble des ménages enquêtés, 58,8%% déclarent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est une source/rivière, 54,7% disent que c'est un forage avec pompe à motricité humaine, pour 21%, c'est un puits à ciel ouvert, alors que 12% des ménages déclarent que le système d'approvisionnement en eau dans le village/quartier est un puits protégé. Les ménages qui disent que le système d'approvisionnement en eau qui existe dans leur village/quartier est un puits avec pompe ou une Adduction d'Eau Potable sont respectivement de 4,3% et 0,7%.

Tableau 2-1: Système d'approvisionnement en eau

Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement					
Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en au :					
Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à moticité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
4,3	21,0	12,0	54,7	58,8	0,7

En interrogeant les ménages échantillonnés, sur l'utilisation d'un principal point d'eau publique du village/quartier, 95,4% déclarent qu'ils utilisent ce principal point d'eau publique contre 4,6% qui n'en utilisent pas. De ces 95,5% des ménages ayant déclaré qu'ils utilisent un principal point d'eau publique, 40,2% disent que ce point d'eau publique est une source/rivière. 35,1% disent que c'est un forage avec pompe à motricité humaine. Pour 12,8%, c'est un puits à ciel ouvert, tandis que 8% des ménages enquêtés déclarent plutôt que ce point d'eau publique est un puits protégé. Les ménages qui utilisent un puits avec pompe comme principal point d'eau public sont de 3,6%. Ceux qui font allusion à l'utilisation

de l'eau du système d'Adduction d'Eau Potable sont de 0,2%.

Tableau 2-2: Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau,

	Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
Proportion (%) des ménages utilisant l'eau publique	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
95,4	3,6	12,8	8,0	35,1	40,2	0,2	100,0

III.2.2 Coût et qualité des services de l'hydraulique

Des 95,4% de ménages s'approvisionnant auprès du principal point d'eau publique, 65,1% déclarent que cette eau est bonne contre 32,4% qui la qualifient de mauvaise. 71,8% des ménages qui s'approvisionnent auprès d'un point d'eau publique disent que cette eau n'a pas d'odeur, 64,7% déclarent que cette eau n'a pas de goût et 71,1% disent qu'elle n'est pas colorée. Par contre, 27,9% déclarent que cette eau a une odeur, 35% affirment que cette a un goût et 28,2% disent qu'elle est colorée.

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau

Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
65,1	32,4	2,5	100,0	27,9	71,8	0,3	100,0	35,0	64,7	0,3	100,0	28,2	71,1	0,8	100,0

En ce qui concerne le coût, parmi les ménages utilisant un principal point d'eau publique, 28,4% déclarent qu'ils paient cette eau, contre 71,6% ne dépensent aucun franc pour s'approvisionner auprès de ce point d'eau public. Ceux qui paient l'eau dépensent à moyen 658 FCFA par mois et 57,4% de ceux-là trouvent ce prix raisonnable contre 33,7% qui disent que ce prix est élevé.

Tableau 2.4 : Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique

		Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique qu'ils utilisent	Dépense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
28,4	658,0	33,7	57,4	8,9	100,00%

III.2.3 Appréciation des services de l'hydraulique

Des ménages utilisant l'eau publique, 59,2% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau publique toute l'année, 71,9 de ces derniers disent qu'ils ont accès à cette eau toute la journée. Et 44%

des ménages utilisant l'eau du point public déclarent que la fréquence d'accès à l'eau du point d'eau publique correspond à leurs besoins en eau.

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau

Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau,

	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
59,2	8,4	53,7	26,0	11,8	100,0	71,9	44,0

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pied au point d'eau publique puiser l'eau et revenir, 53,7% des ménages qui utilisent l'eau publique déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 26% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 11,8% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes. Ceux qui ont l'eau du point publique d'eau sur place sont de 8,4%.

Figure 2:Répartition de ménages par temps moyen pour aller à pied puiser l'eau et revenir

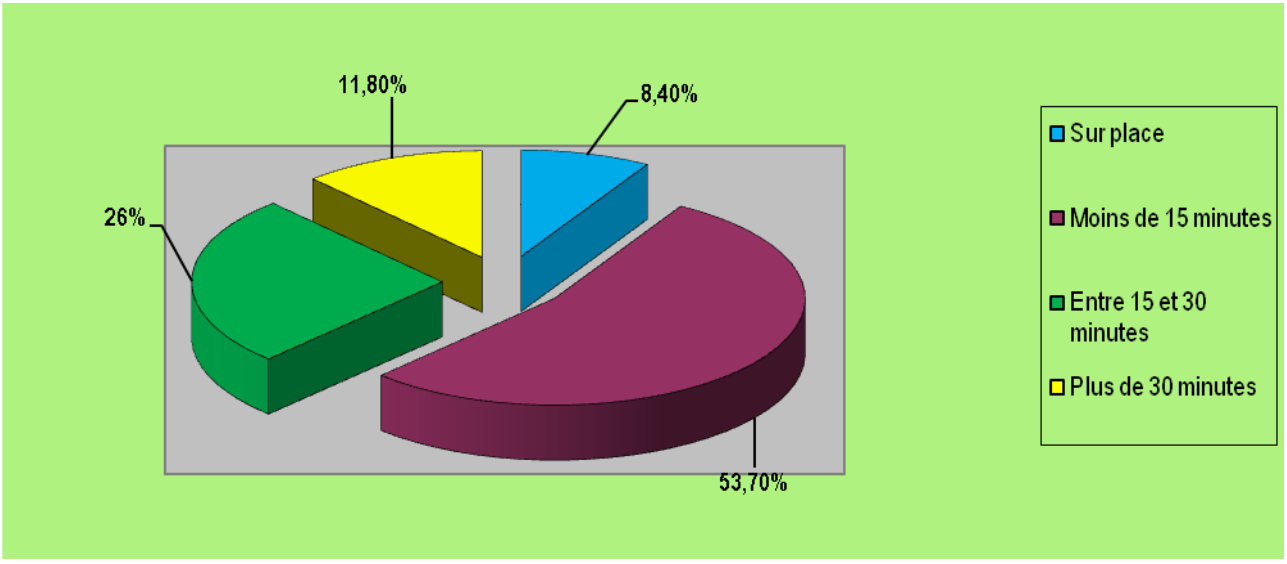

S'exprimant sur les fréquences des pannes, 21,8% de ménages déclarent la survenance d'une panne du principal point d'eau publique utilisé au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Un ménage sur trois de ces derniers déclare que la remise en service du point d'eau en panne est intervenue entre une semaine et un mois. Pour 33% la réhabilitation de ce point d'eau public est intervenue à moins d'une semaine, tandis que 16,3% affirment que le temps mis pour la remise en service du point d'eau était compris entre un mois exclu et trois mois. Néanmoins, 8,6% déclarent que le point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois, et 1,6% affirment que le point d'eau publique n'est pas encore

dépanné à la date de l'enquête.

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois

Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source,

	Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en focntion de la source					
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
21,6	33,0	33,3	16,3	8,6	8,8	100,0

Parmi les 21,6% des ménages ayant déclaré la panne du principal point d'eau publique, 61,8% déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité, 10,1% disent que c'est le Maire qui l'a remis en service, tandis que 6,4% déclarent que c'est le chef de village qui l'a réparé. Pour 6,2%, c'est grâce aux autres partenaires que le principal point d'eau publique a été remis en service. Les ménages qui déclarent que c'est l'Etat ou les élites qui se sont investis pour le dépanner sont de 4,8% et 2,4 respectivement.

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

Pourcentage (%) des ménages ayant déclarant une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne

Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
10,1	4,8	2,4	61,8	6,4	0,0	6,2

III.2.4 Raisons de non satisfaction des populations

De l'ensemble des ménages enquêtés, 40,4% disent avoir exprimé un besoin d'eau potable. De ceux-là, 59,9% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 22,2% se sont tournés vers le Chef du village/quartier. 15,9% déclarent s'être rapprochés de l'Etat, alors que 14,9% disent qu'ils ont adressé leur demande aux élites et 13,8% ont posé leur problème aux autorités administratives. Les ménages qui ont exprimé leur besoin aux autres partenaires ou au comité de gestion du point d'eau sont respectivement de 10,7% et 8%.

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau										
Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé,										
	Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/ quartier	Autorité adminis trative	CAMWATER /SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
40,4	59,9	15,9	14,9	8,0	22,2	13,8	0,0	10,7	1 819, 4	5,2

De ces 40,4% des ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, 5,2% déclarent avoir été satisfaits contre 94,8% qui n'ont pas été satisfaits.

Le temps mis pour le délai de satisfaction n'a pas été renseigné dans le tableau ci-après à cause de la pondération des données qui serait très faible:

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable				
Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction				
	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Tota l
	*	*	*	*

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 73,1% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. De ce nombre 77,4% avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 42,9% déplorent la mauvaise qualité de l'eau et 39,2% des ménages disent que le point d'eau est éloigné. Par ailleurs, 8,7% reprochent le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, 6,9% n'apprécient pas la gestion du point d'eau, tandis que 4,7% se plaignent du Coût élevé de l'approvisionnement en eau.

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau							
Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin							
	Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
73,1	39,2	42,9	77,4	6,9	8,7	4,7	3,4

III.2.5 Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Comme principales attentes, 90,8% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 32,6% expriment une attente dans le sens de l'amélioration la qualité de l'eau des points d'eau existant, 25,2% veulent que la gestion des points d'eau existants soit améliorée et 15,8% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne. Enfin, 2,9 demandent la réduction du coût d'approvisionnement en eau.

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau					
Pourcenatge des ménages par attentes en approvisionnement en eau					
Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
90,8	25,2	15,8	32,6	2,9	8,0

III.2.6 Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

Au regard de ce qui précède, il ressort que les ménages qui utilisent l'eau d'un point d'approvisionnement public sont de 95,4%, De ce nombre, 40,2% disent que ce point d'approvisionnement en eau publique est une source/rivière. 35,1% disent que c'est un forage avec pompe à motricité humaine. Pour 12,8%, c'est un puits à ciel ouvert, tandis que 8% des ménages enquêtés déclarent plutôt qu'il s'agit d'un puits protégé. Les ménages qui utilisent un puits avec pompe comme principal point d'eau public sont de 3,6%. Ceux qui font allusion à l'utilisation de l'eau du système d'Adduction d'Eau Potable sont de 0,2%.

En outre, 65,1% déclarent que cette eau est bonne contre 32,4% qui la qualifient de mauvaise. 71,8% disent que cette eau n'a pas d'odeur, 64,7% déclarent qu'elle n'a pas de goût et 71,1% disent qu'elle n'est pas colorée. Par contre, 27,9% déclarent que cette eau a une odeur, 35% affirment qu'elle a un goût et 28,2% disent qu'elle est colorée.

Par ailleurs, 28,4% déclarent qu'ils paient cette eau, contre 71,6% ne dépensant aucun franc pour s'approvisionner auprès de ce point d'eau public. Ceux qui paient l'eau dépensent à moyen 658 FCFA par mois et 57,4% de ceux-là trouvent ce prix raisonnable contre 33,7% qui disent que ce prix est élevé.

Des ménages utilisant l'eau publique, 59,2% déclarent que l'eau est disponible dans ce point d'eau

publique toute l'année, 71,9 de ces derniers disent qu'ils ont accès à cette eau toute la journée. Et 44% des ménages utilisant l'eau du point public déclarent que la fréquence d'accès à l'eau du point d'eau publique correspond à leurs besoins en eau.

En ce qui concerne le temps moyen mis pour aller à pied au point d'eau publique puiser l'eau et revenir, 53,7% des ménages qui utilisent l'eau publique déclarent qu'ils mettent moins de 15 minutes, 26% font entre 15 et 30 minutes. Toutefois, 11,8% ont déclaré qu'ils font plus de 30 minutes. Ceux qui ont l'eau du point publique d'eau sur place sont de 8,4%.

S'exprimant sur les fréquences des pannes, 21,8% de ménages déclarent la survenance d'une panne du principal point d'eau publique utilisé au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Un ménage sur trois de ces derniers déclare que la remise en service du point d'eau en panne est intervenue entre une semaine et un mois. Pour 33% la réhabilitation de ce point d'eau public est intervenue à moins d'une semaine, tandis que 16,3% affirment que le temps mis pour la remise en service du point d'eau était compris entre un mois exclu et trois mois. Néanmoins, 8,6% déclarent que le point d'eau public a été remis en service à plus de trois mois, et 1,6% affirment que le point d'eau publique n'est pas encore dépanné à la date de l'enquête.

Aussi, 61,8% déclarent que c'est le comité de gestion du point d'eau qui l'a réhabilité, 10,1% disent que c'est le Maire qui l'a remis en service, tandis que 6,4% déclarent que c'est le chef de village qui l'a réparé. Pour 6,2%, c'est grâce aux autres partenaires que le principal point d'eau publique a été remis en service. Les ménages qui déclarent que c'est l'Etat ou les élites qui se sont investis pour le dépanner sont de 4,8% et 2,4 respectivement.

De l'ensemble des ménages enquêtés, 40,4% disent avoir exprimé un besoin d'eau potable. De ceux-là, 59,9% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 22,2% se sont tournés vers le Chef du village/quartier. 15,9% déclarent s'être rapprochés de l'Etat, alors que 14,9% disent qu'ils ont adressé leur demande aux élites et 13,8% ont posé leur problème aux autorités administratives. Les ménages qui ont exprimé leur besoin aux autres partenaires ou au comité de gestion du point d'eau sont respectivement de 10,7% et 8%. De ces 40,4% des ménages ayant exprimé le besoin en eau potable, 5,2% déclarent avoir été satisfaits contre 94,8% qui n'ont pas été satisfaits.

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 73,1% des ménages enquêtés déclarent être insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur localité. De ce nombre 77,4% avancent la raison de l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, 42,9% déplorent la mauvaise qualité de l'eau et 39,2% des ménages disent que le point d'eau est éloigné. Par ailleurs, 8,7% reprochent le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, 6,9% n'apprécient pas la gestion du point d'eau, tandis que 4,7% se plaignent du Coût élevé de l'approvisionnement en eau.

Comme principales attentes, 90,8% des ménages enquêtés demandent des points d'eau supplémentaires, 32,6% expriment une attente dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existant, 25,2% veulent que la gestion des points d'eau existants soit améliorée et 15,8% souhaitent la remise en service des points d'eau en panne. Enfin, 2,9% demandent la réduction du coût d'approvisionnement en eau.

III.3 SECTEUR DE LA SANTE

Cette partie du rapport nous renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de la santé, notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de sante.

Les points de vue des populations seront présentés sur ces différents aspects. Cette présentation sera assortie d'une synthèse de la perception des populations sur les services de santé dans la Commune et des suggestions des axes d'amélioration de ces services.

III.3.1 Disponibilité et utilisation des services de santé

Des ménages enquêtés, 81,5% déclarent qu'il existe une formation sanitaire plus proche de leurs ménages contre 18,4% des ménages qui n'en disposent pas. De ces 81,5% des ménages qui déclarent avoir une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 59,5% disent que cette formation sanitaire est un CSI. Pour 22%, c'est un hôpital/CMA.

Tableau 3.1: Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche

Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
59,5	22,0	0,0	18,4	100,0	14,3	35,0	50,7	100,0

Des 81,5% de ménages ayant dit qu'il ya une formation sanitaire plus proche de leurs ménages, 14,3% déclarent que pour atteindre cette formation sanitaire, ils font moins de 15 minutes, 35% l'atteignent entre 15 et 30 minutes. Toutefois, plus de la moitié des ménages déclarent mettre plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leurs ménages.

Figure 3:Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village

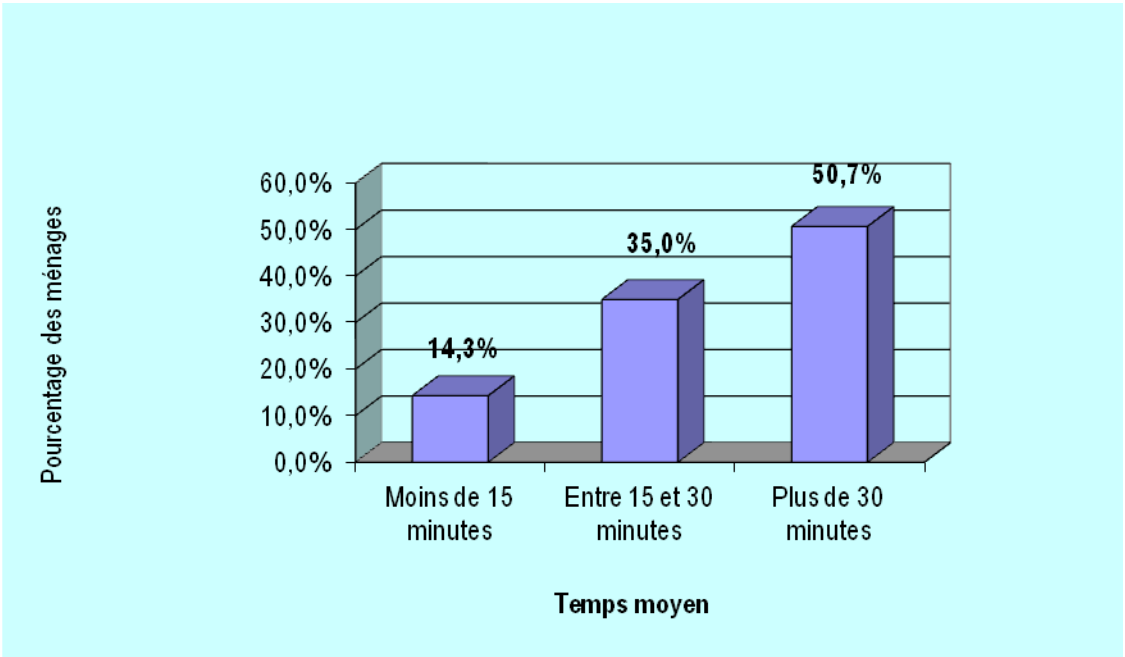

En cas de problème de santé, 77,3% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 21,8% optent pour l'hôpital ou le CMA. Pour 0,5%, ils préfèrent se ravitailler dans les kiosques de médicament ou dans les boutiques ambulantes, tandis que 0,4% déclarent se confier aux tradi-praticiens.

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins

Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
77,3	21,8	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0	100,0

Parmi les ménages enquêtés, 68,7% déclarent qu'un membre de leur ménage a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche. Au nombre de ceux-ci, 42,7% déclarent que le Responsable de la formation sanitaire était un Médecin et 41,6% disent que c'était un Infirmier. Toute fois 2,1% ont déclaré que c'était un Aide soignant et 8,8% ont trouvé d'autres personnes comme responsables de la formation sanitaire.

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire

	Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
68,7	42,7	41,6	2,1	8,8	4,9	100,0

Des 68,7% des ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche, 92,3% déclarent que le personnel soignant était présent, 91,6% disent que la formation sanitaire dispose du matériel et 97,1% affirment que la formation sanitaire dispose d'une salle d'hospitalisation. Quant aux équipements et plus précisément des lits, 47,9% des ménages disent avoir trouvé moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation, 26,1% déclarent qu'ils ont trouvé entre 5 et 10 lits, alors que 3% en ont trouvés plus de 10 lits. De cette même proportion de ménages dont un membre a utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche, 99,2% déclarent qu'il y existe une pharmacie/propharmacie, et 78,2% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire,

Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments

								formation sanitaire dispose d'une phamarcie/pro-pharmacie	
92,3	91,6	97,1	47,9	26,1	8,0	18,0	100,0	99,2	78,2

III.3.2 Coût et qualité des services sanitaires

Des ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, 83,6% déclarent avoir payé une consultation dans cette formation sanitaire. De ces derniers, 65,6% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA. 8,2% ont payé moins de 500 FCFA et 26,2% déclarent avoir payé plus de 1000 FCFA. Pour ces différents coûts, 64,7% trouvent ce montant raisonnable, contre 33,2% qui le jugent élevé.

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé

	Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
83,6	8,2	65,6	26,2	100,0	33,2	64,7	2,1	100,0

L'accueil des patients par le personnel sanitaire est jugé bon par 60,4% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, contre 27,6% qui disent qu'il est passable.

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre fréquente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil

Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
Bon	Passable	Total
60,4	27,6	100,0

III.3.3 Appréciation des services de santé

Des ménages enquêtés ayant déclaré qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage 55,9% disent que la formation sanitaire trouve solutions à la plupart des problèmes de Santé du village. Par contre, 37,4% déclarent qu'un membre est non satisfait des services de santé.

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé ,Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Dir, 2017

		Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
Proporti	Proporti	Eloigneme	Mauvai	Insuffisan	Manqueme	Mauvai	Insuffisanc	Mauvaise	Coût	Autr

on (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	on (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	nt des formations sanitaires	se qualité des services offerts	ce des formations sanitaires	nts liés au personnel de la formation sanitaire	se gestion de la formation sanitaire	e de médicaments	qualité/Insuffisance des équipements	élévé de l'accès aux soins de santé	e
55,9	37,4	38,7	32,1	34,4	50,5	6,9	54,5	26,5	20,0	13,6

III.3.4 Raisons de non satisfaction des populations

Des 37,4% de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé, 54,5% justifient la raison de leur insatisfaction par l'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 50,5% reprochent les manquements liés au personnel soignant, 38,7% évoquent l'éloignement des formations sanitaires et 34,4% se plaignent de l'insuffisance des formations sanitaires. Par ailleurs, 32,1% critiquent la mauvaise qualité des services offerts, 26,5% n'apprécient pas la qualité/l'insuffisance des équipements des formations sanitaires et 20% se plaignent du coût élevé de l'accès aux soins de santé. Les ménages qui ne sont pas contents de la gestion de la formation sanitaire sont de 6,9% des insatisfaits.

Figure 4: Répartition de ménages enquêtés par raisons de non satisfaction

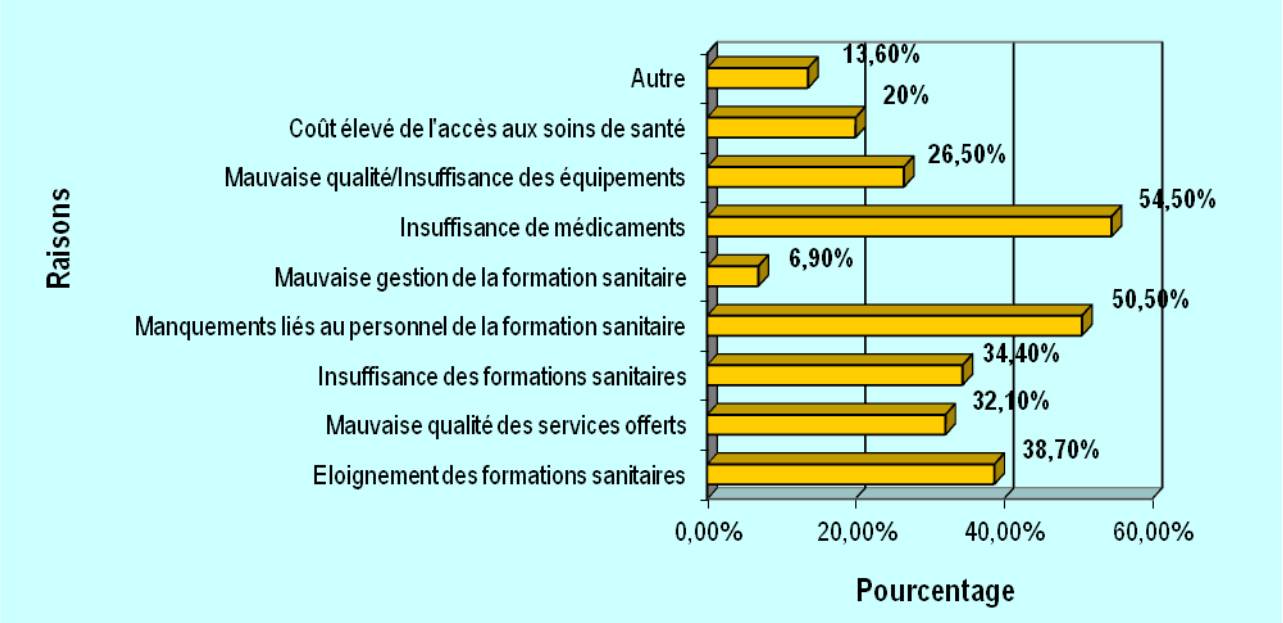

III.3.5 Principales attentes en matière de service de santé

Malgré le fait que 55,9% des ménages enquêtés déclarent que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus, 45,5% présentent comme principales attentes l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche, 45,2% demandent la création des nouvelles formations sanitaires, 39,9% sollicitent l'approvisionnement en médicaments de la formation sanitaire la plus proche et 24,6% demandent le renforcement des effectifs du personnel soignant.

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé				
Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Dir, 2017				
Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
45,2	39,9	24,6	45,5	28,7

III.3.6 Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

Au terme de ces analyses, il ressort que 81,5% des ménages déclarent qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage. Parmi eux, 59,5% disent que cette formation sanitaire est un CSI et pour 22%, c'est un hôpital/CMA.

De ces 81,5% des ménages, 14,3% déclarent que pour atteindre cette formation sanitaire, ils font moins de 15 minutes à pied et 35% mettent entre 15 et 30 minutes pour l'atteindre. Toutefois, plus de la moitié des ménages déclarent mettre plus de 30 minutes pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de leur ménage.

En cas de problème de santé, 77,3% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 21,8% optent pour l'hôpital ou le CMA. Pour 0,5%, ils préfèrent se ravitailler dans les kiosques de médicament ou dans les boutiques ambulantes, tandis que 0,4% déclarent se confier aux tradi-praticiens.

Des ménages enquêtés, 68,7% déclarent qu'un membre de leur ménage s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche. Quant au responsable de la formation sanitaire, 42,7% déclarent qu'il s'agissait d'un Médecin, pour 41,6% c'était un Infirmier, pour 2,1% un Aide-soignant et pour 8,8% d'autres personnes.

Par ailleurs, 92,3% des ménages enquêtés déclarent que le personnel soignant était présent, 91,6% disent que la formation sanitaire dispose du matériel et 97,1% affirment que la formation sanitaire dispose d'une salle d'hospitalisation. Quant aux équipements et plus précisément des lits, 47,9% des ménages disent avoir trouvé moins de 5 lits dans les salles d'hospitalisation, 26,1% déclarent qu'ils ont trouvé entre 5 et 10 lits, alors que 3% en ont trouvés plus de 10.

Des 68,7% des ménages dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, 99,2% déclarent qu'il y existe une pharmacie/propharmacie, et 78,2% disent que cette pharmacie/propharmacie dispose des médicaments.

Des 68,7% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, 83,6% déclarent y avoir payé pour une consultation. De ceux-ci, 65,6% disent que le montant déboursé est compris entre 500 et 1000 FCFA, 8,2% ont payé moins de 500 FCFA et 26,2% déclarent avoir payé plus de 1000 FCFA. Le montant payé est jugé élevé pour 33,2% de ces ménages.

L'accueil des patients par le personnel sanitaire est jugé bon par 60,4% des ménages enquêtés dont un membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, 27,6% disent qu'il est passable et 12% le jugent mauvais.

Des ménages enquêtés ayant déclaré qu'il existe une formation sanitaire proche de leur ménage, 55,9% disent que la formation sanitaire trouve des solutions à la plupart des problèmes de santé du village. Par contre, 37,4% déclarent qu'un membre est non satisfait des services de santé.

Des 37,4% de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé, 54,5% justifient la raison de leur insatisfaction par l'insuffisance des médicaments dans la formation sanitaire, 50,5% reprochent les manquements liés au personnel soignant, 38,7% évoquent l'éloignement des formations sanitaires et 34,4% se plaignent de l'insuffisance des formations sanitaires. Par ailleurs, 32,1% critiquent la mauvaise qualité des services offerts, 26,5% n'apprécient pas la qualité/l'insuffisance des équipements des formations sanitaires et 20% se plaignent du coût élevé de l'accès aux soins de santé. 6,9% des ménages se disent insatisfaits de la gestion de la formation sanitaire la plus proche.

Malgré le fait que 55,9% des ménages enquêtés déclarent que la plupart de leurs problèmes de santé sont résolus, 45,5% présentent comme principales attentes l'amélioration des équipements dans la formation sanitaire la plus proche, 45,2% demandent la création des nouvelles formations sanitaires, 39,9% sollicitent l'approvisionnement en médicaments de la formation sanitaire la plus proche et 24,6% demandent le renforcement des effectifs du personnel soignant.

III.4 SECTEUR DE L'EDUCATION

Dans cette section, il est question de traiter de la connaissance et de l'appréciation des services d'éducation dans la Commune de Dir par les ménages enquêtés. Les cycles d'enseignement considérés sont : la Maternelle, le Primaire, le Secondaire et la Formation professionnelle. Ainsi, les questions abordées ont permis d'une part, de relever par cycle les informations aussi bien sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'éducation que sur le coût et la qualité de ces services et d'autre part, de percevoir l'appréciation que les ménages de la Commune ont des services de l'éducation, de capter leurs raisons de non satisfaction et de noter leurs principales attentes en matière d'éducation

III.4.1 Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

La première partie de cette section ressort la proportion des ménages enquêtés dont un membre déclare que son village/quartier dispose d'un cycle d'enseignement. Elle nous renseigne aussi sur le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle, la distance parcourue, le temps mis par les enfants pour se rendre dans leur établissement à pied, et les caractéristiques de l'établissement du cycle existant dans le village/quartier.

Ceci étant, à part le cycle de formation professionnelle pour lequel aucune information n'a pu être traitée, il ressort que 95,4% de ménages affirment qu'il existe une école maternelle dans leur village/quartier, 94% de ménages déclarent l'existence du cycle primaire dans leur village/quartier et 77,2% se prononcent pour l'existence du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle maternel est de 1,8, celui du cycle primaire est de 3. Au secondaire le nombre moyen d'enfants de ménage est de 1,4. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 11 minutes pour les enfants de la maternelle, 15 minutes pour les enfants se rendant à l'établissement du cycle primaire et 31 minutes pour ceux du secondaire.

Tableau 4.1 : Cycle d'enseignement/formation professionnelle

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pied

			Distance à parcourir par les enfants du ménage pour aller à l'établissement scolaire					
	Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que le village/quartier dispose du cycle	Nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle	Moins d'1 km	Entre 1 km et 5 Km	Plus de 5 km	Ne Sait Pas	Total	Temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds
Maternel	95,4	1,8	86,6	13,4	0,0	0,0	100,0	10,6
Primaire	94,0	3,0	63,1	35,9	1,0	0,0	100,0	14,6
Secondaire	77,2	1,4	30,0	53,8	16,2	0,0	100,0	30,8
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*

Pour les élèves du cycle maternel, 86,6% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, contre 13,4% qui disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Pour ceux du cycle primaire, 63,1% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, alors que 35,9% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km. Quant aux ménages dont les enfants fréquentent le cycle secondaire, 30% déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km, tandis que 53,8% disent que les enfants font entre 1 km et 5 km. Toute fois, des ménages enquêtés 1% disent que leurs enfants fréquentant l'établissement du cycle primaire font plus de

5 Km et 16,2% l'affirment pour leurs enfants inscrits au secondaire.

Figure 5: Distance parcourue par enfant par cycle pour se rendre à l'établissement fréquenté

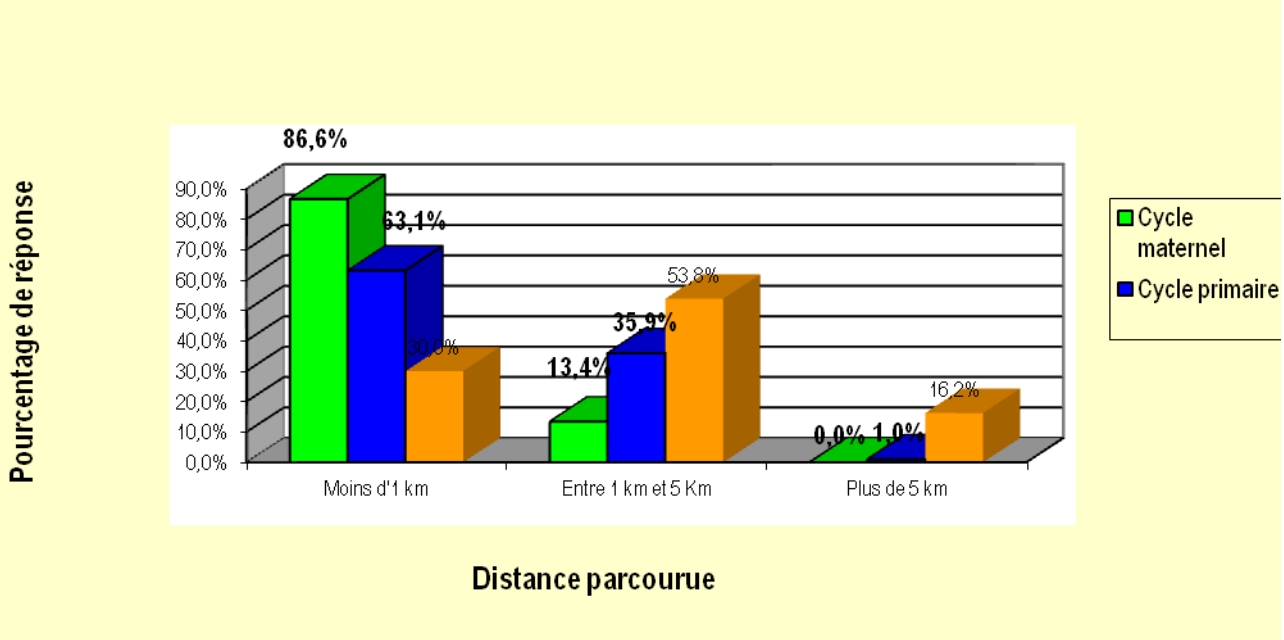

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 44% des ménages dont les enfants fréquentent l'école maternelle déclarent que cette école a une salle de classe par niveau. 81,8%, disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 34,9% disent que les livres sont distribués aux élèves. Au niveau du primaire, 94,7% des ménages dont les enfants fréquentent cet établissement disent que le cycle est complet, 46,1% affirment qu'il dispose d'une salle de classe par niveau. Pour 80%, leurs enfants sont assis sur un banc et 31,5% disent que les livres sont distribués aux élèves. Pour les ménages dont les enfants fréquentent le cycle du secondaire, 96,2% des ménages enquêtés déclarent que le 1er cycle du secondaire est complet, alors que 64% disent que le second cycle de cette catégorie d'enseignement est complet. Toujours au niveau du secondaire57% des ménages enquêtés déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau et 89 affirment que les enfants sont assis sur un banc. En revanche, aucun ménage enquêté n'a déclaré que les livres sont distribués aux élèves de ce cycle.

Tableau 4.2 : Caractéristiques de l'établissement

Proportion (%) des ménages disposant d'un cycle d'enseignement par type, Temps mis par les enfants pour se rendre à l'établissement par pieds

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare que :						
	Le cycle primaire est complet	Le cycle secondaire premier cycle est complet	Le cycle secondaire 2nd cycle est complet	Le centre de formation professionnelle a un atelier complet	Le cycle à une salle de classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
Maternel	0,0	0,0	0,0	0,0	44,0	81,8	34,9
Primaire	94,7	0,0	0,0	0,0	46,1	80,0	31,5
Secondaire	0,0	96,2	64,0	0,0	57,0	89,0	0,0
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 37,3% des ménages dont les enfants fréquentent le cycle maternel déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle, 51,7% disent qu'il est compris entre 30 et 60 par salle de classe. Néanmoins 11,1% affirment que les élèves sont plus

de 60 par salle de classe. Dans les écoles primaires, 7,4% des ménages dont les enfants fréquentent ce cycle déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle, 40,6% disent qu'il est compris entre 30 et 60 par salle de classe. Néanmoins 46,6% affirment que les élèves sont plus de 60 par salle de classe. Dans le cycle secondaire, 8,4% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle de classe, 25,8% disent que ce nombre est compris entre 30 et 60 par salle de classe, alors que 61,2% affirment qu'il est plus de 60 par salle de classe. Par ailleurs, 5,4% de ménages enquêtés n'ont aucune information sur le nombre moyen d'élèves dans une salle de classe pour les cycles du primaire. Ils sont de 4,7% qui ignorent le nombre d'élèves par salle de classe au secondaire.

Tableau 4.3 : Nombre d'élèves, appréciation de la présence des enseignants

Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigibles pour l'éducation, Dépense moyenne par ménage pour les frais exigibles

	Nombre moyen d'élèves dans la classe				Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe				
	Moins de 30	Entre 30 et 60	Plus de 60	Ne sait pas	Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Ne Sait Pas	Total
Maternel	37,3	51,7	11,1	0,0	89,3	3,1	7,7	0,0	100,0
Primaire	7,4	40,6	46,6	5,4	85,4	12,9	1,7	0,0	100,0
Secondaire	8,4	25,8	61,2	4,7	90,5	9,5	0,0	0,0	100,0

Concernant, l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, au niveau de la maternelle, 89,3% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe, 3,1% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 7,7% disent qu'ils sont irréguliers. Au niveau du primaire, 85,4% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe et 12,9% disent qu'ils sont moyennement réguliers. Ceux qui disent que les enseignants de ce cycle sont irréguliers sont de 1,7%. Par rapport aux enseignants du cycle secondaire, 90,5% de ménages enquêtés déclarent qu'ils sont réguliers en salle, alors que 9,5% disent qu'ils sont moyennement réguliers.

Figure 6: Fréquence de présence d'enseignant en classe par cycle

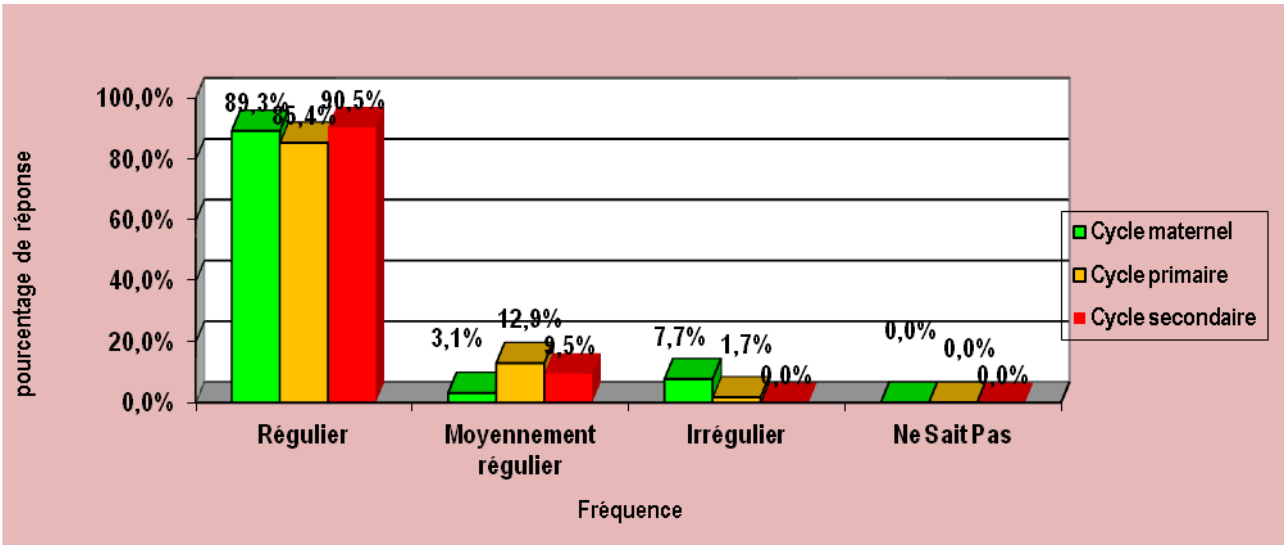

III.4.2. Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés qui ont des enfants dans les différents cycles

disent avoir payé ces frais exigibles. Parmi les ménages ayant d'enfants à l'école maternelle, 51,3% trouvent que les frais exigibles sont élevés, contre 48,7% qui les trouvent raisonnables. Pour les ménages ayants des enfants au primaire, 31,7% trouvent que les frais exigibles sont élevés, alors que 61,4% les trouvent raisonnables. Au niveau du secondaire, 45,5% des ménages enquêtés déclarent que les frais exigibles sont élevés, tandis que 54,5% les jugent raisonnables. En revanche, aucun ménage ne déclare avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

Tableau 4.4 : Appréciation du montant payé

Répartition (%) des ménages par nombre moyen d'élèves par classe, pour lequel le ménage a un enfant fréquentant le cycle, Répartition (%) des ménages, dont un membre a un enfant fréquentant l'établissement, par appréciation de la fréquence de la présence des enseignants,

			Ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé					Ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé les frais exigible pour l'éducation	Dépense moyenne (FCFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Non concerné	Total	Oui	Non	Non concerné	Total
Maternel	100,0	722725,2	51,3	48,7	0,0	0,0	100,0		*	*	*
Primaire	100,0	327.540,3	31,7	61,4	6,9	0,0	100,0	*	*	*	*
Secondaire	100,0	2002789,6	45,5	54,5	0,0	0,0	100,0	*	*	*	*
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*

En cas d'endommagement des salles de classe, plusieurs institutions interviennent pour les réfections selon qu'on est au cycle d'enseignement maternel, primaire ou secondaire. Parmi les ménages dont un enfant fréquente le cycle maternel, 52,4% déclarent que c'est l'APEE qui s'occupe des réfections des salles de classe, alors que 28,7% disent que c'est plutôt le Maire qui intervient dans la réfection de ces salles de classe. En même temps, 27,2% affirment que c'est l'organisation du village qui s'en occupe. Pour 3,2% de ces ménages, ce sont les élites qui les réparent, tandis que 2% disent à la fois que c'est le MINEDUB et autres partenaires qui interviennent dans les réfections des salles de classe endommagées.

Pour les ménages qui ont leurs enfants à l'école primaire, 64,9% déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées, alors que 27,3% affirment que c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont à nouveau remises en service. 14,8% affirment que c'est plutôt une organisation du village qui intervient dans les réfections de ces salles de classe, tandis que 12,2% disent que ce sont les élites qui réparent ces salles de classe endommagées. Les ménages qui déclarent que c'est le MINEDUB ou autres partenaires qui interviennent dans la réfection de ces salles de classe, sont de 1,9%

Au niveau du cycle secondaire, 70,8% des ménages dont un membre fréquente le cycle déclarent que l'APEE est l'institution qui s'investit dans la réfection des salles de classe endommagées, alors que 16,6% disent que c'est le Maire qui s'évertue à les. Pour 14,2%, c'est plutôt le MINESEC et autres partenaires qui interviennent pour les réhabiliter, tandis que 5,8% affirment que ce sont les élites qui les réhabilitent.

Tableau 4.5 : Etat des salles de classe						
Proportion (%) des ménages dont un membre déclare l'endommagement des salles de classe,						
	Pourcentage de ménages dont le membre déclare que la salle endommagée a été réfectionnée par :					
	L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/ MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires
Maternel	(52,4)	(28,7)	(27,2)	(2,0)	(6,1)	(2,0)
Primaire	64,9	27,3	14,8	1,9	12,1	1,9
Secondaire	(70,8)	(16,6)	(0,0)	(14,2)	(5,8)	(14,2)
Formation professionnelle	*	*	*	*	*	*

III.4.3 Appréciation des services de l'éducation par cycle

Les ménages enquêtés ont apprécié l'ensemble des services de l'éducation rendus dans la Commune de Dir. Au niveau du cycle maternel, 81% des ménages sont satisfaits ou indifférents des services de l'éducation, contre 19% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. Des services de l'éducation rendus au cycle primaire, 77,1% des ménages sont satisfaits ou indifférents, contrairement aux 22,9% qui s'expriment insatisfaits. A l'égard des services de l'éducation rendus au cycle secondaire, 79,8% de déclarations expriment une satisfaction ou une indifférence tandis que 20,2% des ménages se disent insatisfaits.

Figure 7: Taux de satisfaction de ménages par rapport aux services de l'éducation par cycle

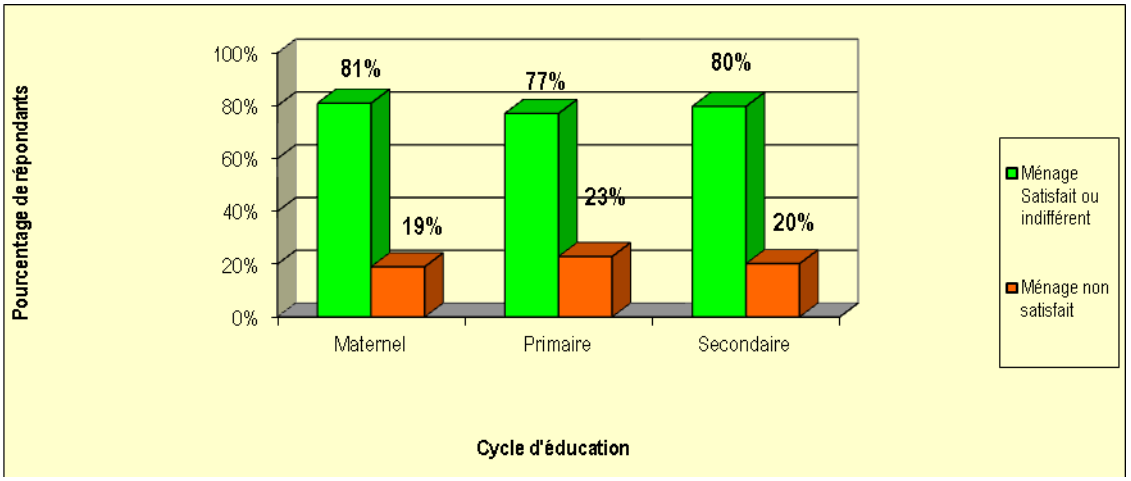

III.4.4 Raisons de non satisfaction des populations par cycle

Des ménages insatisfaits des services de l'éducation rendus dans le cycle maternel, 45,7% reprochent le manquement lié au personnel, 44,1% avancent comme raison, l'insuffisance de salles de classe, 32% évoquent l'éloignement des écoles, tandis que 12,8% donnent comme raison, l'insuffisance des écoles. Pour 8,1% de ménages, ils ne sont pas satisfaits à cause de l'insuffisance d'équipement de l'école, 7,7% des ménages enquêtés évoquent l'absence de distribution de manuels scolaires en classe et, 5% parlent du coût élevé de la scolarité. Les ménages qui avancent le mauvais résultat des élèves comme raison de non satisfaction sont de 1,9%.

Pour les ménages non satisfaits des services de l'éducation du cycle primaire, 51,9% avancent comme raison, l'insuffisance de salles de classe, 49,7% donnent comme raison, le manquement lié au personnel, 42,1% évoquent l'insuffisance d'équipements des écoles, tandis que 22,7% reprochent l'éloignement des écoles. Pour 14,1% de ménages, ils ne sont pas satisfaits à cause l'insuffisance des écoles. 12,6% des

ménages enquêtés justifient leur insatisfaction par l'absence de distribution de manuels scolaires en classe et 8,4% reprochent le coût élevé de la scolarité. Les ménages qui avancent comme raison de non satisfaction le mauvais résultat des élèves sont de 4,6%.

Au niveau du cycle secondaire, 38,9% des ménages avancent comme raison de non satisfaction l'éloignement des établissements scolaires, 37% évoquent l'insuffisance des salles de classe et 33,6% reprochent le manquement lié au personnel. 15,4% avancent comme raison le coût élevé de la scolarité et 10,7% parlent de l'insuffisance d'équipements des établissements. Pour 5% de ménages enquêtés, ils ne sont pas satisfaits à cause de l'absence de distribution des manuels scolaires et 1,8% avancent l'insuffisance des établissements scolaires comme raison de non satisfaction.

Tableau 4.6 : Satisfaction des services de l'éducation

Proportion (%) des ménages dont un membre déclare être insatisfait des services de l'éducation, Proportion (%) d'insatisfaits, parmi les insatisfaits, par raison d'insatisfaction,

		Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation du cycle/formation selon la raison de non satisfaction								
	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Eloignement des services d'éducation	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Manquement lié au personnel	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultat	Coût élevé de la scolarité	Autre
Maternel	19,0	32,0	44,1	8,1	12,8	45,7	7,7	1,9	5,0	11,5
Primaire	22,9	22,7	51,9	42,1	14,1	49,7	12,6	4,6	8,4	3,9
Secondaire	20,2	38,9	37,0	10,7	1,8	33,6	5,0	0,0	15,4	6,8
Formation professionnelle	0,0	*	*	*	*	*	*	*	*	*

III.4.5 Principales attentes des populations en matière d'éducation

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel, 37,7% de ménage enquêtés demandent le rapprochement des écoles, 27,1 veulent l'augmentation des salles de classe et 19,3% veulent l'amélioration des équipements. 18,2% sollicitent le renforcement de l'effectif du personnel, 13,5% souhaitent la distribution des manuels scolaires tandis que 8,1% requièrent l'augmentation du nombre des écoles. Les ménagent qui réclament la diminution du coût de la scolarité et l'amélioration des résultats sont respectivement de 4% et 2,3%.

En matière de services de l'éducation dans le cycle primaire, 54,7% de ménages enquêtés demandent l'augmentation des salles de classe, 45,6% veulent l'amélioration des équipements, 36,1 requièrent le renforcement de l'effectif du personnel, 31,2% souhaitent la distribution des manuels scolaires, alors que 17,2% réclament le rapprochement des écoles. En plus, tandis que 6,6% demandent l'amélioration des résultats des élèves, 5,2% émettent les vœux de diminuer le coût de la scolarité.

Concernant le cycle secondaire, parmi les principales attentes formulées, 49,6% de ménages veulent le rapprochement des établissements du village/quartier, 14,5% souhaitent l'augmentation des salles de classe, 9,3% demandent l'augmentation du nombre des établissements scolaires. Tandis que 6,1% souhaitent l'amélioration des équipements 5,7% expriment comme attente, la diminution du coût de l'éducation. Les ménages qui demandent la distribution des manuels scolaires aux élèves sont de 3,9%.

En ce qui concerne la formation professionnelle (SAR/SM), 39,3% de ménages enquêtés demandent le rapprochement des écoles de formation.

Tableau 4.7 : Attentes pour les services de l'éducation

Proportion (%) des ménages ayant des attentes pour les services de l'éducation, Proportion (%) de ménage ayant des attentes par type d'attente

	Proportion (%) de ménages ayant comme attente :									
	Avoir une école plus proche	Ajouter des salles de classe	Ajouter des équipements	Ajouter les écoles	Ajouter le personnel	Distribuer les manuels scolaires	Améliorer les résultats	Diminuer les coûts	Autre	Total
Maternel	37,7	27,1	19,3	8,1	18,2	13,5	2,3	4,0	6,5	100,0
Primaire	17,2	54,7	45,6	15,5	36,1	31,2	6,6	5,2	11,9	100,0
Secondaire	49,6	14,5	6,1	6,9	9,3	3,9	0,9	5,7	6,9	100,0
Formation professionnelle	39,3	0,9	0,6	1,2	0,3	0,2	0,0	0,9	0,4	100,0

III.4.6 Synthèse de la perception des services d'éducation et amélioration suggérées

Il ressort des analyses ci-dessus les informations suivantes :

Au sujet des services offerts à l'éducation du cycle maternel, 95,4% de ménages affirment qu'il existe une école maternelle dans leur village/quartier. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle est de 1,8. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 11 minutes. En outre, 86,6% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, contre 13,4% qui disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 44% des ménages déclarent que l'école a une salle de classe par niveau. 81,8% disent que leurs enfants sont assis sur un banc et 34,9% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, 37,3% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 enfants par salle, 51,7% disent qu'il y a entre 30 et 60 enfants par salle de classe, 1,1% affirment qu'il y a plus de 60 enfants par salle de classe.

Concernant l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe, 89,3% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers, 3,1% disent qu'ils sont moyennement réguliers et 7,7% disent qu'ils sont irréguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles, parmi les ménages ayant au moins un enfant à l'école maternelle, 51,3% trouvent que les frais exigibles sont élevés, contre 48,7% qui les trouvent raisonnables.

En cas d'endommagement des salles de classe, 52,4% des ménages déclarent que c'est l'APEE qui

s'occupe des réfections des salles de classe ; 28,7% disent que c'est plutôt le Maire qui intervient dans la réfection de ces salles de classe, 27,2% affirment que c'est l'organisation du village qui s'en occupe, 3,2% disent que ce sont les élites qui les réfectionnent et 2% disent que c'est le MINEDUB ou d'autres partenaires qui interviennent dans les réfections des salles de classe endommagées.

Sur l'ensemble des services de l'éducation du cycle maternel rendus dans la Commune de Dir, 81% des ménages sont satisfaits contre 19% de ménages enquêtés qui se disent non satisfaits. Les raisons d'insatisfaction sont entre autres:

- le manquement lié au personnel (45,7%)
- l'insuffisance de salles de classe (44,1%)
- l'éloignement des écoles (32%)
- l'insuffisance des écoles (12,8%)
- l'insuffisance d'équipement de l'école (8,1%)
- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (7,7%)
- le coût élevé des frais exigibles (5%)
- le mauvais résultat des élèves (1,9%).

Les attentes exprimées par les ménages en matière de services de l'éducation dans le cycle maternel sont les suivantes :

- 37,7% de ménage enquêtés demandent le rapprochement des écoles,
- 27,1% veulent l'augmentation des salles de classe
- 19,3% veulent l'amélioration des équipements
- 18,2% sollicitent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 13,5% souhaitent la distribution des manuels scolaires
- 8,1% requièrent l'augmentation du nombre des écoles
- 4% réclament la diminution du coût des frais exigibles
- 2,3% souhaitent l'amélioration des résultats.

Quant aux services rendus à l'éducation du cycla primaire, 94% de ménages ont déclaré l'existence du cycle primaire dans leur village/quartier

Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le du cycle primaire est de 3. Quant au temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds, il est d'environ 15 minutes.

Par rapport à la distance, 63,1% de ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un kilomètre pour se rendre à l'école, alors que 35,9% disent que leurs enfants font entre 1 et 5 km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements,

94,7% des ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire disent que le cycle est complet,

46,1% affirment qu'il dispose d'une salle de classe par niveau.

80% affirment que leurs enfants sont assis sur un banc

31,5% disent que les livres sont distribués aux élèves.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes,

7,4% des ménages déclarent qu'il y a moins de 30 élèves par salle de classe,

40,6% disent qu'il y a entre 30 et 60 élèves par salle de classe

46,6% affirment que les élèves sont plus de 60 par salle de classe.

Concernant l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe,

85,4% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe

12,9% disent qu'ils sont moyennement réguliers

1,7% disent que les enseignants sont irréguliers

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. Parmi les ménages des enfants au primaire, 31,7% trouvent que les frais exigibles sont élevés, alors que 61,4% les trouvent raisonnables.

En cas d'endommagement des salles de classe,

- 64,9% déclarent que c'est l'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées,
- 27,3% affirment que c'est grâce au Maire que ces salles de classe sont à nouveau remises en service
- 14,8% affirment que c'est plutôt une organisation du village qui intervient dans les réfections de ces salles de classe,
- 12,2% disent que ce sont les élites qui réfectionnent ces salles de classe endommagées
- 1,9% des ménages déclarent que c'est le MINEDUB ou autres partenaires qui interviennent dans la réfection de ces salles de classe.

Sur l'ensemble des services de l'éducation de base rendus, 77,1% des ménages sont satisfaits, contrairement aux 22,9% qui s'expriment insatisfaits. Pour les ménages non satisfaits, les raisons de non satisfaction sont les suivantes :

- l'insuffisance de salles de classe (51,9%)
- le manquement lié au personnel (49,7%)
- l'insuffisance d'équipements des écoles (42,1%)
- l'éloignement des écoles (22,7)
- l'insuffisance des écoles (14,1%) de ménages, ils ne sont pas satisfaits à cause d
- l'absence de distribution de manuels scolaires en classe (12,6%)
- le coût élevé des frais exigibles (8,4%)
- le mauvais résultat des élèves (4,6%)

Parmi les principales attentes que les ménages ont exprimées en matière de services de l'éducation dans le cycle primaire,

- 54,7% de ménages enquêtés demandent l'augmentation des salles de classe,
- 45,6% veulent l'amélioration des équipements,

- 36,1% requièrent le renforcement de l'effectif du personnel,
- 31,2% souhaitent la distribution des manuels scolaires,
- 17,2% réclament le rapprochement des écoles,
- 6,6% demandent l'amélioration des résultats des élèves
- 5,2% émettent le vœu de voir diminuer les frais exigibles.

En ce qui concerne les services rendus pour le cycle du secondaire, 77,2% des ménages enquêtés déclarent l'existence du cycle secondaire. Le nombre moyen d'enfants du ménage fréquentant le cycle secondaire est de 1,4. Le temps moyen mis par les enfants pour se rendre à l'établissement à pieds est de 31 minutes.

Par rapport à la distance,

30% des ménages déclarent que leurs enfants parcourent moins d'un km,

53,8% disent que les enfants font entre 1 et 5 km

16,2% affirment que leurs enfants parcourent plus de 5 Km.

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements,

- 96,2% déclarent que le 1er cycle est complet
- 64% disent que le second cycle est complet
- 57% déclarent que le cycle a une salle de classe par niveau
- 89% affirment que les élèves sont assis sur un banc.

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes,

- 8,4% des ménages déclarent que le nombre d'élèves est moins de 30 par salle de classe,
- 25,8% disent que ce nombre est compris entre 30 et 60 par salle de classe,
- 61,2% affirment qu'il est plus de 60 par salle de classe.

Concernant l'appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans les salles de classe 90,5% de ménages enquêtés déclarent qu'ils sont réguliers en salle, alors que 9,5% disent qu'ils sont moyennement réguliers.

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages enquêtés disent avoir payé les frais exigibles. 45,5% des ménages enquêtés déclarent que les frais exigibles sont élevés, tandis que 54,5% les jugent raisonnables. En revanche, aucun ménage ne déclare avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

En cas d'endommagement des salles de classe,

- 70,8% des ménages dont un membre fréquente le cycle déclarent que c'est l'APEE qui s'investit dans la réfection des salles de classe endommagées,
- 16,6% disent que c'est le Maire qui les réfectionne
- 14,2% déclarent plutôt que c'est le MINESEC ou d'autres partenaires
- 5,8% disent que ce sont les élites.

Cependant, 79,8% des ménages enquêtés expriment une satisfaction à l'égard de l'ensemble des services

de l'éducation rendus au cycle secondaire contre 20,2% qui se disent insatisfaits.

Les raisons de non satisfaction sont :

- l'éloignement des établissements scolaires (38,9%)
- l'insuffisance des salles de classe (7%)
- le manquement lié au personnel (33,6%)
- le coût élevé des frais exigibles (15,4%)
- l'insuffisance d'équipements des établissements (10,7%)
- l'absence de distribution des manuels scolaires (5%)
- l'insuffisance des établissements secondaires (1,8%).

Parmi les principales attentes formulées en matière de service de cycle secondaire

- 49,6% de ménages veulent le rapprochement des établissements du village/quartier,
- 14,5% souhaitent l'augmentation des salles de classe,
- 9,3% demandent l'augmentation du nombre des établissements scolaires.
- 6,1% souhaitent l'amélioration des équipements
- 5,7% sollicitent la diminution des frais exigibles
- 3,9% demandent la distribution des manuels scolaires aux élèves.

Pour 39,3% de ménages enquêtés, la principale attente formulée en matière de services pour le cycle de formation professionnelle (SAR/SM) est celle d'avoir des écoles de formation plus proches.

III.5 SERVICES OFFERTS DANS L'INSTITUTION COMMUNALE

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Dir, et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par la présente enquête.

III.5.1 Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Les services sollicités par les ménages enquêtés et rendus par la Commune de Dir, qui sont traités dans cette partie portent sur l'établissement des actes d'état civil (naissances, mariages, décès) l'établissement de certificats de domicile, la certification des documents officiels, la demande des informations. De l'ensemble des ménages enquêtés, 36% déclarent avoir sollicité l'établissement d'actes de naissance, tandis que 5,4% disent avoir demandé la certification de copie des documents officiels et 2,8% se sont rapprochés de l'institution communale à la quête des informations. Les ménages ayant demandé les actes de décès ou de mariage sont respectivement de 2% et 1,4%, alors que 1,6% ont sollicité le certificat de domicile.

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 90% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 37% disent qu'ils ont obtenu ce service à moins d'une semaine alors que 31,6% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est compris entre une semaine et un mois. Pour certains ménages, soit 6,7%, ce temps varie entre un mois et trois mois, tandis que 5,3% disent qu'ils ont attendu au-delà de trois mois avant d'être servis et 19,4% déclarent que jusqu'à ce jour de l'enquête, ils attendent toujours ce service.

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Dir, 2017

			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Etablissement d'actes de naissance	36,0	90,0	8,8	28,2	31,6	6,7	5,3	19,4	100,0
Certification de copie de documents officiels	5,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	2,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	1,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	1,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	2,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*

III.5.2 Coût et qualité des services dans l'institution communale

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 14,9% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. 37,5% de ces ménages justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou l'absence/indisponibilité du personnel. 19,1% évoquent l'absence de matériels de

travail, 5,6% parlent de velléité de corruption. Toute fois, 6% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ce service.

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service,

		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible /absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Etablissement d'actes de naissance	14,9	37,5	19,1	5,6	7,5	30,3	100,0	6,0
Certification de copie de documents officiels	1,1	*	*	*	*	*	*	2,6
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,0	*	*	*	*	*	*	1,0
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,9	*	*	*	*	*	*	0,6
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,7	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,3	*	*	*	*	*	*	0,0

III.5.3 Appréciation des services dans l'institution communale

L'exploitation des informations recueillies sur l'implication effective des membres de ménages du village/quartier dans les actions de la Commune ont permis de relever que dans 62,7% de ménages enquêtés, un membre affirme que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions communales. Par ailleurs, dans 36,7%, un membre affirme que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune dans les actions de développement et dans 28,2% de ménages, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 25,6% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la planification des actions de développement. Dans le cadre de gestion des informations, dans 6,3% de ménages, un membre atteste avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 5,5% de ménages, un membre assure avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la Commune.

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type

Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
Participer aux	Avoir reçu une	Avoir reçu une	Avoir reçu un	Que le	Que le

assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	communication sur le budget annuel	communication sur les dépenses et recettes	accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	village/quartier est impliqué dans la planification	village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
28,2	6,3	5,5	36,7	25,6	62,7

III.5.4 Raisons de non satisfaction des populations par rapport au service rendu par la Commune

Les informations concernant le niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par l'institution communale révèlent que 55,3% de ménages sont soit satisfaits soit indifférents des services de la Commune, contre 44,7% de ménages dont un membre déclare en être pas satisfaits. Des ménages dont un membre est insatisfait des services rendus par l'institution communale, 82,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale, alors que 77,2% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale et 13,7% des ménages évoquent comme raison de non satisfaction, la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers. Les ménages qui reprochent les manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil) sont de 5,1% et ceux qui parlent de l'indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) sont de 0,7%.

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction,

	Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,'')	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autres
44,7	13,7	77,2	5,1	82,5	0,7	10,2

III.5.5 Principales attentes en matière de services dans l'institution communale

Les attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de la plus grande implication des membres de ménages dans la prise des décisions communales, de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune, d'une proximité plus accrue avec les administrés et d'une plus grande transparence dans la gestion.

Tableau 5.5 : Attentes des ménages				
Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente				
Pourcentage ayant comme attente :				
Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autres
63,6	41,7	18,6	29,8	34,8

III.5.6 Synthèse de la perception des services dans l'institution communale et améliorations suggérées

Parmi les services rendus par l'institution communale de Dir, 36% ménages enquêtés déclarent avoir demandé l'établissement d'actes de naissance au cours des 12 mois précédant l'enquête, 5,4% disent avoir sollicité la certification de copie des documents officiels, 2,8% des informations, 2% un acte de décès, 1,4% un acte de mariage et 1,6% un certificat de domicile.

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 90% estiment que l'accueil pour le service a été bon. 37% disent qu'ils ont obtenu ce service à moins d'une semaine alors que 31,6% déclarent que le temps mis pour obtenir ce service est compris entre une semaine et un mois. Pour certains ménages, soit 6,7%, ce temps varie entre un mois et trois mois, tandis que 5,3% disent qu'ils ont attendu au-delà de trois mois avant d'être servis et 19,4% déclarent que jusqu'au jour de l'enquête, ils attendaient toujours ce service.

D'autre part, 14,9% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. 37,5% de ces ménages pensent que cette lenteur serait due à l'indisponibilité ou à l'absence du personnel, 19,1% penchent pour l'absence de matériels de travail, 5,6% évoquent la corruption.

Par ailleurs, 6% des ménages ayant sollicité l'établissement d'actes de naissance et 2,6% des ménages ayant demandé la certification de copie de documents officiels ont déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir ces services.

Concernant l'implication effective des membres des ménages du villages/quartiers dans les actions de la Commune, dans 62,7% des ménages enquêtés, un membre affirme que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions communales. Par ailleurs, dans 36,7% des ménages enquêtés, un membre affirme que le village/quartier a reçu l'accompagnement de la Commune dans les actions de développement et dans 28,2% de ménages, un membre déclare avoir participé aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD, tandis que dans 25,6% de ménages, un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la planification des actions de développement. En ce qui concerne la gestion des informations, dans 6,3% des ménages, un membre atteste avoir reçu une communication sur le budget annuel et dans 5,5% de ménages, un membre assure avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes de la Commune.

Par rapport à ces différents services rendus dans l'institution communale, 55,3% de ménages sont soit satisfaits soit indifférents des services de la Commune, contre 44,7% de ménages dont un membre déclare n'en être pas satisfait. Des ménages dont un membre est insatisfait des services rendus par l'institution communale, 82,5% avancent comme raison d'insatisfaction, la non visibilité de l'action communale, alors que 77,2% déplorent la faible implication des populations dans la gestion communale et 13,7% des ménages évoquent comme raison de non satisfaction, la lourdeur dans le traitement des demandes des

usagers. 5,1% des ménages insatisfaits déplorent les manquements liés au personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,…) et 0,7% évoquent l'indisponibilité de l'exécutif municipal.

Les principales attentes exprimées par les ménages vont dans le sens de la plus grande implication des membres de ménages dans la prise des décisions communales (63,6%), de l'amélioration de la communication sur les actions de la commune (41,7%), d'une proximité plus accrue avec les administrés (29,8%) et d'une plus grande transparence dans la gestion (18,6%).

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

A travers le Scorecard réalisé au cours du mois d'octobre 2017, les populations de la Commune de Dir ont exprimé leurs opinions en matière de l'offre des services publics dans les domaines de l'hydraulique, de la santé humaine, de l'éducation et des services rendus par l'institution communale. Les résultats de cette enquête sont les reflets des informations collectées auprès de 316 ménages interviewés dans l'espace communal. Il en ressort que dans le secteur de l'hydraulique, 95,4% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique. 28,4% payent cette eau à hauteur moyenne de 658 F CFA le mois. Les ménages qui ont accès à l'eau publique toute l'année sont de 59,2%. En plus du comité de gestion du point d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'instar du maire ou des chefs du village. Les problèmes d'eau qui se posent dans les villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance et l'éloignement des points d'approvisionnement ainsi que la qualité de l'eau.

Par rapport au secteur de la santé, 81,5% des ménages ont accès à au moins une formation sanitaire proche de leur ménage et dont le plus répandu est le centre de santé intégré. Les ménages qui ont visité une formation sanitaire ces douze derniers mois précédant l'enquête ont rencontré en majorité un médecin comme responsable de ladite formation. Les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau des équipements, notamment les lits dans les salles d'hospitalisation, du personnel soignant, de l'insuffisance des médicaments, des manquements liés au personnel soignant et de l'éloignement des formations sanitaires.

Quant au secteur de l'éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet enseignement dans la commune. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'insuffisance de salles de classe et de l'éloignement de l'école. Certains enfants parcourent entre 1 et 5 km pour se rendre à l'école la plus proche du village/quartier. Quant aux services d'éducation rendus pour le cycle du primaire, les ménages ont remarqué l'insuffisance dans l'offre des salles de classe et d'équipements. Dans la majorité des cas, le nombre d'élèves est supérieur à 60 par salle de classe. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, les ménages ont relevé également l'éloignement des établissements secondaires, mais aussi, l'insuffisance de salles de classe. Il a été noté que dans 16,2% de ménages enquêtés, les enfants parcourent plus de 5 km pour se rendre à l'établissement.

Au sujet des services rendus dans l'institution communale, l'établissement d'actes de naissance est le service le plus couramment sollicité. 14,9% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long. Plus de la moitié des ménages enquêtés justifient cette lenteur par l'indisponibilité ou l'absence du personnel et par l'absence de matériels de travail.

Eu égard a ces problèmes relevés dans les différents secteurs, les recommandations suivantes sont formulées:

Au niveau du secteur hydraulique

L'amélioration de l'offre en eau potable est un impératif. Cette amélioration nécessite les actions suivantes:

La construction des points d'eau potable supplémentaires dans l'espace communal en tenant compte des normes sectorielles et de l'équité;

La réhabilitation de tous les points d'eau potable en panne ;

La redynamisation et ou la mise sur pied des comités de gestion pour des points d'eau sur toute l'étendue de la Commune;

La création dans la ligne budgétaire affectée au fonctionnement de la commune une sous rubrique

destinée au suivi et renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau potable et à l'entretien et maintenance des ouvrages et équipements hydraulique;
La sensibilisation des populations à contribuer à la gestion du point d'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s'approvisionnent;
L'implication des populations dans le suivi des entrepreneurs pendant la réalisation des points d'eau potable ;
La réalisation des mini-adductions d'eau dans les grandes agglomérations de la commune ;

- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau.

Au niveau du secteur de la santé

L'amélioration de l'offre de santé nécessite comme actions :

- La création, construction et équipement des nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et de la carte sanitaire de la commune;
- L'approvisionnement en médicaments en médicaments de qualité des formations sanitaires existantes
- L'affectation du personnel soignant compétent dans les formations sanitaires existantes ;
- L'amélioration des équipements et de la qualité des services rendus aux populations dans les formations sanitaires existantes
- La formation des COSA et des COGES des formations sanitaires.

Au niveau du secteur éducation

L'amélioration des services d'éducation requiert les actions suivantes :

- Le rapprochement davantage des écoles maternelles et primaires des populations par la création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements ;
- La distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire ;
- L'équipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants ;
- Le plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles
- La construction et l'équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants;
- La création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires ;
- La création, la construction et l'équipement d'une SAR/FM dans au moins une ville de la Commune;
- La prise en charge des enseignants vacataires en vue d'améliorer la fréquence de présence des enseignants au niveau des écoles primaires ;
- Le plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires ;

Au niveau communal,

L'amélioration des services rendus dans l'institution communale nécessite :

- La considération des populations dans la gestion communale ;
- L'amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la commune;
- L'amélioration de la transparence dans la gestion de la Commune ;
- Sensibilisation des populations sur l'importance de l'acte de mariage, de l'acte décès et des permis de bâtir;
- La sensibilisation du personnel du service d'état civil sur les bonnes pratiques dans le fonctionnement de leur service et la bonne gouvernance;
- La Proximité plus accrue de la Commune de ses administrés.

CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DIR

Au regard des recommandations qui ont été formulées à la conclusion, cette partie du rapport va présenter le plan d'action pour la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Dir pour les quatre secteurs concernés.

IV.1 SECTEUR HYDRAULIQUE

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'hydraulique

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[1]	Central
Hydraulique	Insuffisance des points d'eau potable	Construction des points d'eau potable supplémentaires	X	X
		Réhabilitation de tous les points d'eau potable en panne	X	X
	Défaillance dans la remise en service de certains points d'eau en panne	Approvisionnement de la ligne dans le budget communal destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau	X	
		Sensibilisation des populations à contribuer techniquement et financièrement à l'entretien des points d'eau	X	
	Coût élevé de l'approvisionnement en eau auprès de certains points d'eau publics	Fixer les coûts d'approvisionnement en eau auprès des points d'eau publics de manière concertée avec les populations	X	
	Absence et/ou faible fonctionnement des comités de gestion de certains points d'eau publics	Mise en place des comités de gestion et redynamisation des comités de gestion existants	X	
	Mauvaise qualité de l'eau dans certains villages/quartiers	Mise sur pied d'un mécanisme de traitement régulier de l'eau des points d'approvisionnement;	X	
		Réhabilitation des stations SCANWATER	X	

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'hydraulique dans la Commune de Dir

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateurs de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Hydraulique	**Améliorer l'accès des populations à l'eau potable**	**OS1.1 : Augmenter le nombre de points d'eau potable mis en service**	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur hydraulique	- Nbre de points d'eau à construire - Nbre de points d'eau à réhabiliter	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS1.2 : Garantir la pérennisation des points d'eau potable dans la commune	Mise en place des comités de gestion des points d'eau publics et redynamisation des comités existants	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	Rapport du CCD/CCC	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Approvisionnement de la ligne destiné à l'entretien et la maintenance des ouvrages et équipements d'eau dans le budget communal	Montant de la ligne budgétaire destinée à l entretien et maintenance des ouvrages hydrauliques	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	Budget communal	Commune	- PNDP - Autres projets et programmes - CEAC	PM
			Sensibilisation des populations pour contribuer à l'entretien des points d'eau publics	- Nbre de personnes sensibilisées - montant des cotisations fixé sur une base consensuelle	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- Rapport du CCD/CCC - Cahiers de suivi des points d'eau par le COGES	Commune	- CEAC - MINEE	PM
		OS1.3 : Améliorer la qualité de l'eau publique	Redynamisation des Comités de Concertation pour une meilleure collaboration avec le sectoriel de l'eau à travers la Mairie.	- Nbre de CC redynamisés	A déterminer	Tous les villages/ quartiers de la Commune	trimestrielle	- Rapport du CCC/CCD	Commune	MINEE	PM

IV.2. SECTEUR SANTE

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service de santé publique dans la Commune de Dir

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[2]	Central
Santé	Insuffisance des équipements dans les formations sanitaires existantes	Dotation des formations sanitaires existantes en équipements de qualité	X	X
	Insuffisance des formations sanitaires	Création, construction et équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles		X
	Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	X	X
		Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	X	
		- Mise en place et redynamisation des comités gestion ; - Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	X	
	Insuffisances relevées dans la qualité de service	Renforcement des capacités du personnel soignant dans la prise en charges des patients	X	
	Insuffisance du personnel soignant dans les formations sanitaires existantes	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	X	
		Affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes		X
	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	X	
		Octroi des subventions pour la prise en charge des soins de santé		X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service de santé publique dans la Commune de Dir

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Santé	**Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité**	**OS2.1 : Améliorer la carte sanitaire de la Commune**	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à créer et à construire	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.2 : Améliorer l'accès aux équipements	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD dans le secteur santé	Nbre de formations sanitaires à équiper	A déterminer	A déterminer	Trimestrielle	- PIA/CDMT - Pro-ADP	Commune	- PNDP - Etat - Autres projets et programmes	PM
		OS2.3 : Améliorer l'approvisionnement des médicaments dans les formations sanitaires existantes	Approvisionnement des formations sanitaires existantes en médicaments	Nbre de formations sanitaires existantes approvisionnées en médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Trimestrielle	- Rapport du responsable de la formation sanitaire - fiches de suivi du COSA	Commune	- Autres projets et programmes	PM
			Approvisionnement de la ligne subventions aux centres sociaux pour la constitution des stocks de médicaments	Montant alloué aux centres sociaux pour les médicaments	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM
			Mise en place et redynamisation des comités gestion	Nbre de comités de gestion mis en place et redynamisés	A déterminer	Toutes les formations sanitaires	Annuelle	Budget communal	Commune	- Responsable de la formation sanitaire - Autres projets et programmes	PM
			Suivi régulier des stocks de médicaments par les comités de gestion	Taux d'utilisation du stock d'alerte	Stock initial	Stock à la période d'évaluation	Mensuelle	Fiche de gestion de stock	Responsable de la formation sanitaire	- Commune - Autres projets et programmes	PM
		OS2.4 : Améliorer la	Renforcement des capacités du personnel	Nbre de personnel	A déterminer	A déterminer	Annuelle	- Rapport du responsable	Commune	- MINSANTE - Autres projets et	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		qualité de service dans les formations sanitaires	soignant dans la prise en charges des malades	soignant formé dans la prise en charge des malades				de la formation sanitaire		programmes	
			Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans les formations sanitaires existantes	Nbre de personnel soignant qualifié affecté dans les formations sanitaires existantes	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	200 000
			Plaidoyer pour améliorer les subventions sur la prise en charge des soins de santé	Montants alloués à la prise en charge des soins de santé dans les formations sanitaires	A déterminer	A déterminer	Annuelle	Lettres de transmission au MINSANTE	Commune	Responsable de la formation sanitaire	PM

IV.3. SECTEUR EDUCATION

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service d'éducation

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[3]	Central
Education	Insuffisance des établissements scolaires aux niveaux de la maternelle et du primaire	Création, construction et équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires		X
	Insuffisance des salles de classe dans certaines écoles primaires et établissements secondaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants	X	
	Insuffisance d'établissements secondaires dans la Commune	Création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires		X
	Absence de SAR/SM dans la commune	Création, construction et équipement d'une SAR/SM à Dir		X
	Faible distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	Faire une provision budgétaire pour la dotation en manuels scolaires aux écoles maternelles et primaires	X	
		Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	X	
		Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	X	
		Dotation du paquet minimum aux écoles maternelles		X
	Insuffisance des places assises dans certaines écoles maternelles, primaires et établissements secondaires	Equipement de certaines écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaisettes et tablettes	X	
	Irrégularité des enseignants constatés dans certaines écoles maternelles, primaires et établissements secondaires	Identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire et la proposition des solutions par le Commune	X	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[3]	Central
		Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle de la régularité des enseignants de l'éducation de base	X	
	Insuffisance d'enseignants dans certains écoles primaires et établissements secondaires	Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires		X
	Frais exigibles élevés à la maternelle, au primaire et au secondaire	Plaidoyer pour la prise en compte de certaines charges de fonctionnement des établissements scolaires (prise en charge des enseignants vacataires et personnel d'appui, réfection des salles de classe…) par la Commune		
	Manquements liés au personnel enseignant dans le primaire et le secondaire	Recyclage du personnel enseignant	X	X

Plan d'action pour améliorer l'offre de service d'éducation dans la Commune de Dir

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Education	**Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de qualité**	**OS3.1 : Améliorer la carte scolaire de la Commune**	Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouvelles écoles maternelles et primaires	Nbre de nouvelles écoles maternelles et primaires créées, construites et équipées	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	MINEDUB	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement des nouveaux établissements secondaires	Nbre des nouveaux établissements créés, construits et équipés	à déterminer	Enfants en âges scolaires au secondaire	Annuelle	Lettres de transmission au MINESEC	MINESEC	Commune	PM
			Plaidoyer pour la création, construction et équipement d'une SAR/SM à Dir	SAR/SM créée, construite et équipée	à déterminer	Jeunes ayant abandonné les études	Annuelle	Lettres de transmission au MINEFOP	MINEFOP	Commune	PM
		OS3.2 : Améliorer l'état des infrastructures et des équipements dans les établissements scolaires existants	Construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires et établissements secondaires existants	Nbre des nouvelles salles de classe construites et équipées aux cycles maternel et primaire	à déterminer	Enfants en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB - MINESEC	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	- Nbre des écoles primaires équipées en nouveaux table-bancs ; - Nbre des écoles maternelles équipées en chaises et tables pour enfant	à déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	- MINEDUB	- Commune - PNDP - Autres projets et programmes	PM
		OS3.3 : Améliorer l'encadrement des enfants	Provision budgétaire pour la dotation en manuels scolaires aux écoles	Montant alloué aux centres aux écoles pour l'achat de manuels scolaires	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Budget communal	Commune	- Elites - Autres projets et programmes	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		dans les établissements scolaires	maternelles et primaires								
			Plaidoyer en vue de la dotation du paquet minimum aux écoles maternelles	Paquet minimum alloué aux écoles maternelles	A déterminer	Toutes les écoles	Annuelle	Lettres de transmission au MINEDUB	Commune	Inspecteur d'arrondissement des écoles maternelles et primaires	PM
			Distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire	Nbre de salles de classe dotées des manuels scolaires aux niveaux maternel et primaire	A déterminer	Enfant en âges préscolaires et scolaires	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Equipement de certaines écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables pour enfants	Prendre en compte les données du diagnostic consolidé issues de l'actualisation du PCD en matière d'équipement des écoles	A déterminer	Ecoles à équiper	annuelle	Rapport de l'inspecteur - Rapport des Chefs d'établissements - PV de réception	Commune	- MINEDUB - PNDP - Autres projets et programmes	PM
			Mise sur pied d'un mécanisme de contrôle et d'identification des causes de l'irrégularité des enseignants au primaire	- Nbre de causes identifiées ; - Nbre de solutions proposées	à déterminer	Enseignants irréguliers au primaire	Mensuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD	Commune	Chefs d'établissements	PM
			Plaidoyer pour l'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires	Nbre des nouveaux enseignants affectés dans les établissements secondaires	à déterminer	Enseignants du secondaire	Annuelle	- Rapport du sectoriel - Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du	Commune	Chefs d'établissements	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
								CCD			
			Sensibilisation des ménages à envoyer les enfants à l'école	Nbre des ménages sensibilisés	à déterminer	Populations	Annuelle	- Rapport des Chefs d'établissements - Rapport du CCD - Rapports des CC et APEE	Commune	- Chefs d'établissements - CC - APEE	PM

IV.4. Services rendus par l'institution communale

Synthèse des problèmes rencontres dans l'offre de service rendus par l'institution communale

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local[4]	Central
Institution communale	Non visibilité de l'action communale	Amélioration de la communication sur les réalisations de la Commune (publication des informations, publication du bulletin trimestriel de la commune,…)	X	
			X	
	Très faible communication sur le budget communal et les comptes administratifs	Amélioration de la communication sur la gestion de la commune (publication du budget, publication du CA)	X	
	Mauvaise qualité des services rendus par la commune	Renforcement des capacités du personnel communal à l'effet d'améliorer la qualité de service rendu (accueil, célérité dans le traitement des dossiers, assiduité au poste)	X	
	Faible implication des populations dans la mise en œuvre des activités au sein de la Commune	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans la planification (PCD), l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du budget selon leur ressort de compétences	X	
	Ignorance des populations de l'importance des actes d'état civil et d'urbanisme	Sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	X	
		Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	X	
	Paiement des pourboires lors de la sollicitation de certains services (établissement des actes d'état civil, certification des documents officiels et certificat de domicile)	Sensibilisation du personnel communal sur la bonne gouvernance	X	
		Sensibilisation et information des populations sur la gratuité des services publics et sur la procédure d'obtention de ces services (affichage, communication médiatique, orale, etc.)	X	

Plan d'action pour améliorer l'offre de services rendus par l'institution communal de Dir

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
Institution communale	**Améliorer la qualité des services rendus aux populations**	**OS4.1 : Améliorer le dialogue citoyen entre la Commune et les populations**	- Renforcement de capacités des conseillers municipaux afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle d'intermédiaire entre la Commune et la population ;	Niveau d'implication des populations dans la prise des décisions communales	A déterminer	Populations	Semestrielle	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Mise en place d'un système de communication entre la Commune et les communautés (Boîte à suggestions, production des tracts, dépliants, affiches, radios communautaires, site internet)	Nbre de populations informées sur la gestion des activités de la Commune	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Exécutif communal	Conseillers municipaux	PM
			Sensibilisation du personnel du service d'état civil sur la bonne gouvernance	Nbre du personnel du service d'état civil sensibilisé sur la bonne gouvernance.	A déterminer	Personnel de l'état civil	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM
		OS4.2 : Améliorer la participation des populations dans	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans l'élaboration des outils de planification des actions de la	Nbre des populations sensibilisées sur l'élaboration du PCD	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	PNDP	PM

Secteur	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Valeur de référence	Valeur cible	Fréquence de mesure	Source de vérification	Responsables	Partenaires	Estimation des coûts
		l'élaboration du PCD et à l'établissement des actes d'état civil et d'urbanisme	Commune notamment le PCD								
			Sensibilisation des populations sur l'importance des actes d'état civil (acte de naissance, acte de mariage, acte des décès) et d'urbanisme (permis de construire, permis d'implanter, permis de démolir)	Nbre des populations sensibilisées sur les actes d'état civil et d'urbanisme	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel MINHDU	PM
			Sensibilisation des populations à déclarer les naissances dans les délais (avant 3 mois)	Nbre des populations sensibilisées sur les actes d'état civil et d'urbanisme	A déterminer	Populations	Quotidienne	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Commune	- PNDP - BUNEC - Sectoriel MINHDU	PM

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Caractéristique des répondants

Répartition (%) des répondants par groupe d'âges, sexe , SCORECARD, Dir, 2017

	Groupe d'âges												Sexe		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Dir	2,1	10,2	15,0	10,5	13,9	7,0	11,8	6,5	6,3	6,9	9,4	0,3	55,4	44,6	100,0

Tableau 1.2 : Caractéristique de la population

Répartition (%) des chefs de ménage groupe d'âges, sexe , SCORECARD, Dir, 2017

	Groupe d'âges - chef du ménage											Sexe du chef de ménage		
	Moins de 20 ans	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 & +	NSP/manquant	Masculin	Féminin	Total
Dir	0,7	5,9	11,1	10,8	12,3	8,5	12,5	7,9	6,5	7,8	14,3	1,7	76,9	23,1	100,0

Tableau 2.1 : Système d'approvisionnement en eau

Pourcentage de ménages s'approvisionnant en eau par source d'approvisionnement, SCORECARD, Dir, 2017

	Proportion (%) des ménages avec comme système existant d'approvisionnement en eau :					
	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forage avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable
Dir	4,3	21,0	12,0	54,7	58,8	0,7

Tableau 2.2 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Dir, 2017

		Répartition (%) des ménages utilisant une source d'eau publique, par principale source d'eau publique :						
	Proportion (%) des ménages utilisant l'eau potable	Puits avec pompe	Puits à ciel ouvert	Puits protégé	Forages avec pompe à motricité humaine	Source/rivière	Adduction en eau potable	Total
Dir	95,4	3,6	12,8	8,0	35,1	40,2	0,2	100,0

Tableau 2.3 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau, SCORECARD, Dir, 2017

	Qualité de l'eau				Eau a une odeur				Eau a un goût				Eau a une couleur			
	Bonne	Mauvaise	Indifférent	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total	Oui	Non	Ne Sait Pas	Total
Dir	65,1	32,4	2,5	100,0	27,9	71,8	0,3	100,0	35,0	64,7	0,3	100,0	28,2	71,1	0,8	100,0

Tableau 2.4 : Principale source d'approvisionnement en eau

Répartition (%) des ménages selon l'appréciation du montant payé pour utiliser la principale source d'eau publique, SCORECARD, Dir, 2017

			Répartition (%) des ménages, payant l'eau, par appréciation du montant payé :			
	Proportion (%) de ménages payant l'eau de la principale source publique d'au qu'ils utilisent	Depense moyenne mensuelle (en F CFA)	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
Dir	28,4	658,0	33,7	57,4	8,9	100,0

Tableau 2.5 : Principale source publique en eau

Pourcentage des ménages par accès, disponibilité et fréquence d'utilisation de la principale source publique d'eau, SCORECARD, Dir, 2017

		Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
	Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
Dir	59,2	8,4	53,7	26,0	11,8	100,0	71,9	44,0

Tableau 2.6 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois

Proportion (%) des ménages déclarant une panne, Répartition (%) des ménages déclarant une panne, par période observée pour la remise en fonction de la source, SCORECARD, Dir, 2017

		Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en focntion de la source					
	Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Dir	21,6	33,0	33,3	16,3	8,6	8,8	100,0

Tableau 2.7 : Institution/Personne résolvant la panne de la principale source publique d'eau

Pourcentage (%) des ménages ayant déclarant une panne par institution/personne intervenant pour réparer la panne, SCORECARD, Dir, 2017

	Pourcentage, des ménages déclarant la panne, estimant que la panne déclarée a été résolue par :						
	Maire	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	Autres partenaires
Dir	10,1	4,8	2,4	61,8	6,4	0,0	6,2

Tableau 2.8 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau

Pourcentage (%) des ménages ayant exprimé par besoin exprimé, SCORECARD, Dir, 2017

		Pourcentage, de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :									
	Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Mairie	Etat	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER/SNEC	Autre partenaire	Total	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
Dir	40,4	59,9	15,9	14,9	8,0	22,2	13,8	0,0	10,7	1819,4	5,2

Tableau 2.9 : Satisfaction du besoin exprimé en eau potable

Répartition (%) de ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable par temps mis, pour atteindre la satisfaction SCORECARD, Dir, 2017

	Délai d'attente pour satisfaire le besoin exprimé			
	Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Dir	*	*	*	*

Tableau 2.10 : Non satisfaction en approvisionnement en eau

Proportion (%) de ménages non satisfaits, Pourcentage de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, SCORECARD, Dir, 2017

		Proportion (%), de ménages ayant exprimé un besoin, parmi ceux ayant un besoin, à :						
	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coùut élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Dir	73,1	39,2	42,9	77,4	6,9	8,7	4,7	3,4

Tableau 2.11 : Attentes par rapport à la source d'approvisionnement en eau

Pourcenatge des ménages par attentes en approvisionnement en eau, SCORECARD, Dir, 2017

	Pourcentage (%) de ménages dont l'attente en approvisionnement en eau est :					
	Point d'eau supplémentaire	Amélioration de la gestion des points d'eau existants	Remise en service des points d'eau en panne	Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	Réduction des prix	Autre
Dir	90,8	25,2	15,8	32,6	2,9	3,0

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, Dir, 2017

	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
Dir	59,5	22,0	0,0	18,4	100,0	14,3	35,0	50,7	100,0

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, Dir, 2017

	Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
	Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
Dir	77,3	21,8	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0	100,0

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, Dir, 2017

		Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
Dir	68,7	42,7	41,6	2,1	8,8	4,9	100,0

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Dir, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
	La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une phamarcie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
Dir	92,3	91,6	97,1	47,9	26,1	8,0	18,0	100,0	99,2	78,2

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, SCORECARD, Dir, 2017

		Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
Dir	83,6	8,2	65,6	26,2	100,0	33,2	64,7	2,1	100,0

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre frequente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil , SCORECARD, Dir, 2017

	Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
	Bon	Passable	Total
Dir	60,4	27,6	100,0

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Dir, 2017

			Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
	Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité /Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autre
Dir	55,9	37,4	38,7	32,1	34,4	50,5	6,9	54,5	26,5	20,0	13,6

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Dir, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
Dir	45,2	39,9	24,6	45,5	28,7

Tableau 3.1 : Formation sanitaire la plus proche du ménage

Répartition (%) des ménages par type de formation sanitaire, par temps moyen pour la formation sanitaire la plus proche, SCORECARD, Dir, 2017

	Formation sanitaire la plus proche de votre ménage					Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village			
	Centre de santé intégré public	Hôpital/CMA	Centre de santé privé	Aucune	Total	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total
Dir	59,5	22,0	0,0	18,4	100,0	14,3	35,0	50,7	100,0

Tableau 3.2 : Recours aux soins de santé

Répartition (%) des ménages par préférence de recours aux soins, SCORECARD, Dir, 2017

	Lieu de préférence des membres du ménage en cas des problèmes de santé							
	Centre de santé intégré public	Hôpital /CMA	Centre de santé privé	Tradi-praticien	Automédication	Chez un personnel de santé	Se soigne moi-même	Total
Dir	77,3	21,8	0,0	0,5	0,4	0,0	0,0	100,0

Tableau 3.3 : Recours à la formation sanitaire la plus proche

Proportion (%) des ménages sollicitant la formation sanitaire la plus proche, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche ,par personne responsable de la formation sanitaire, SCORECARD, Dir, 2017

		Responsable de la formation sanitaire utilisé par au moins un membre du ménage					
	Proportion (%) des ménages utilisant la formation sanitaire la plus proche	Médecin	Infirmier	Aide-soignant	Autre	Ne sait pas	Total
Dir	68,7	42,7	41,6	2,1	8,8	4,9	100,0

Tableau 3.4 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées

Pourcentage des ménages dont un membre a visité la formation sanitaire la dernière fois, Répartition (%) des ménages dont un membre a sollicité la formation sanitaire la plus proche par appréciation de certaines caractéristiques de la formation sanitaire, SCORECARD, Dir, 2017

	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que :			Nombre de lits trouvé dans les salles d'hospitalisation						
	La formation sanitaire a du personnel	La formation sanitaire dispose du matériel	La formation dispose d'une salle d'hospitalisation	Moins de 5 lits	Entre 5 et 10 lits	Plus de 10 lits	Ne sait pas	Total	Proportion (%) des ménages ayant visité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que la formation sanitaire dispose d'une phamarcie/pro-pharmacie	Proportion (%) des ménages ayant visité une formation sanitaire au cours des 12 derniers mois et déclarant que celle-ci dispose d'une pharmacie/propharmacie qui des médicaments
Dir	92,3	91,6	97,1	47,9	26,1	8,0	18,0	100,0	99,2	78,2

Tableau 3.5 : Appréciation du montant payé à la formation sanitaire

Proportion (%) de ménages dont un membre a été en consultation et a payé la consultation, Répartition (%) des ménages dont un membre a payé la consultation par appréciation du montant payé, SCORECARD, Dir, 2017

		Montant payé pour la consultation (F CFA)				Appréciation du montant payé pour la consultation			
	Proportion (%) de ménages ayant payé une consultation dans la formation sanitaire la plus proche	Moins de 500 FCFA	Entre 500 et 1000 FCFA	Plus de 1000 F CFA	Total	Elevé	Raisonnable	Insignifiant	Total
Dir	83,6	8,2	65,6	26,2	100,0	33,2	64,7	2,1	100,0

Tableau 3.6 : Montant payé pour autre chose que la consultation, appréciation de l'accueil

Proportion (%) de ménages dont un membre a payé autre chose que les frais de session, Répartition (%) de ménages dont un membre frequente la formation la plus proche, par appréciation de l'accueil , SCORECARD, Dir, 2017

	Ménage dont un membre fréquente la formation sanitaire la plus proche et qui trouve que l'accueil est :		
Dir	60,4	27,6	100,0

Tableau 3.7 : Résolution des problèmes de santé du village, Raisons d'insatisfaction

Proportion (%) de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus Proportion (%) de ménages dont un membre déclare être non satisfait des services de santé, Pourcentage de ménages par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Dir, 2017

			Parmi les ménages dont un membre est non satisfait, pourcentage d'insatisfait avec comme raison d'insatisfaction :								
	Proportion (%) de ménages dont un membre pour déclare que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus	Proportion (%) de ménages dont un membre est non satisfait des services de santé	Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Insuffisance des formations sanitaires	Manquements liés au personnel de la formation sanitaire	Mauvaise gestion de la formation sanitaire	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements	Coût élévé de l'accès aux soins de santé	Autre
Dir	55,9	37,4	38,7	32,1	34,4	50,5	6,9	54,5	26,5	20,0	13,6

Tableau 3.8 : Attentes en service de santé

Pourcentage de ménages dont un membre déclare que la plupart des problèmes de santé sont résolus SCORECARD, Dir, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre a comme attente :				
	Formation sanitaire supplémentaire	Approvisionnement en médicament	Affectation d'un personnel	Formation sanitaire équipée	Autre
Dir	45,2	39,9	24,6	45,5	28,7

Tableau 5.1 : Obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par temps mis pour l'obtenir, SCORECARD, Dir, 2017

			Temps mis pour obtenir le service demandé						
	Proportion (%) des ménages ayant demandé le service	Proportion (%) de ménages, parmi ceux ayant demandé le service, estimant que l'accueil pour le service a été bon	Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	En cours	Total
Dir									
Etablissement d'actes de naissance	36,0	90,0	8,8	28,2	31,6	6,7	5,3	19,4	100,0
Certification de copie de documents officiels	5,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Permis de bâtir	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de décès	2,0	*	*	*	*	*	*	*	*
Acte de mariage	1,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Certificat de domicile	1,6	*	*	*	*	*	*	*	*
Validation des plans de localisation	0,4	*	*	*	*	*	*	*	*
Informations	2,8	*	*	*	*	*	*	*	*
Autre	0,3	*	*	*	*	*	*	*	*

Tableau 5.2 : Lenteur pour l'obtention d'un service à la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et trouve long le temps d'attente, Proportion (%) des ménages dont un membre a demandé le service et a payé un pourboire, Répartition (%) des ménages dont le membre a demandé un service par du temps pour rendre service, SCORECARD, Dir, 2017

		Cause de l'attente						
	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Corruption	Autre	Ne sait pas	Total	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Dir								
Etablissement d'actes de naissance	14,9	(37,5)	(19,1)	(5,6)	(7,5)	(30,3)	(100,0)	6,0
Certification de copie de documents officiels	1,1	*	*	*	*	*	*	2,6
Permis de bâtir	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Acte de décès	0,0	*	*	*	*	*	*	1,0
Acte de mariage	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Certificat de domicile	0,9	*	*	*	*	*	*	0,6
Validation des plans de localisation	0,0	*	*	*	*	*	*	0,0
Informations	0,7	*	*	*	*	*	*	0,0
Autre	0,3	*	*	*	*	*	*	0,0

Tableau 5.3 : Informations sur les actions de la commune/Implication des ménages

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que la commune a impliqué le village/quartier dans la planification, Pourcentage des ménages dont un membre a demandé avoir reçu une communication de la commune par type, SCORECARD, Dir, 2017

	Pourcentage de ménages dont un membre déclare :					
	Participer aux assemblées villageoises en vue d'élaborer le PCD	Avoir reçu une communication sur le budget annuel	Avoir reçu une communication sur les dépenses et recettes	Avoir reçu un accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Que le village/quartier est impliqué dans la planification	Que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation
Dir	28,2	6,3	5,5	36,7	25,6	62,7

Tableau 5.4 : Insatisfaction vis à vis de la commune

Proportion (%) des ménages dont un membre a déclaré que le ménage n'est satisfait des actions/services de la commune, Pourcentage des ménages dont un membre n'est pas satisfait par raison d'insatisfaction, SCORECARD, Dir, 2017

		Parmi les insatisfaits, pourcentage de ménages dont un membre avance comme raison d'insatisfaction :					
	Pourcentage de ménages dont un membre déclare ne pas être satisfait	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non implication des populations dans la gestion communale	Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,'')	Non visibilité de l'action communale	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Dir	44,7	13,7	77,2	5,1	82,5	0,7	10,2

Tableau 5.5 : Attentes des ménages

Pourcentage des ménages dont un membre a des attentes vis à vis de la commune par type d'attente, SCORECARD, Dir, 2017

	Pourcentage ayant comme attente :				
	Plus d'implication des populations dans la prise de décision	Plus de communication sur les actions de la commune	Plus de transparence dans la gestion	Plus de proximité avec les administrés	Autre
Dir	63,6	41,7	18,6	29,8	34,8

Annexe 2 : Liste des intervenants

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
Dr AMADOU BELLO	MINEPAT	Délégué Régional	679 394 844
LIME AIME Roland	MINEPAT	Délégué Départemental Vina	697213065
BRILTEY BAKULAY	MINEPAT	Délégué Départemental Djerem	677324399
SALA SALA Vincent	MINEPAT	Ancien Délégué Départemental Mbéré	679477795
HAMIDOU BELLO	MINEPAT	Actuel Délégué Départemental Mbéré	695034093
RAYANG Joseph	MINEPAT	Chef de service chargé des statistiques à la Délégation régionale	
ABOUBAKAR KOMBO	Commune	Maître d'ouvrage (Maire de la Commune de Meiganga)	696333111
OUMAROU Issama	Commune	Maire de la commune de Djohong	699205470
NANA MAADJOU	PNDP	Coordonnateur de la Cellule Régionale de l'Adamaoua	698498867
NGUEPNDJOP Suzy	PNDP	Responsable Régional de suivi-évaluation (Point focal)	699434477
BELLA MBAPPOU Stéphane	PNDP	Assistant National de suivi-évaluation	
YADJA TCHIWOU Marcel	PNDP	Chauffeur	698498875
KOULAGNA Joseph	PNDP	Chauffeur	698498877
DJETOUPOURI	Institut National des Statistiques (INS)	Chef d'agence de l'Adamaoua	695273562
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonateur National	697431061
WAGA Amoun	SADER	Consultant	699249859

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card
Evaluation des services publics dans la commune de XXXXXX

Section I. SIGNALETIQUE

A01	Région _____	|__|__|
A02	Département _____	|__|__|
Q03	Arrondissement/Commune _____	|__|__|__|
A04	Numéro du Lot	|__|__|
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement	|__|__|
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	|__|
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure	|__|__|__|
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon	|__|__|
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue)	|__|__|
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	|__|
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	|__|
A15	Age de l'enquêté (en année révolue)	|__|__|
A16	Téléphone de l'enquêté	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
A17	**Date de début d'enquête**	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A18	**Date de fin d'enquête**	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
A19	**Nom de l'enquêteur** _____	
A20	**Nom du superviseur communal** _____	
A21	**Résultat de la collecte**	|__|

1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent

2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse

3=Refus 96=Autres (à préciser)

(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)

A22 Appréciation de la qualité de l'enquête |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

1 = Chef de Ménage

2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage

3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)

4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)

5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)

6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)

7= Domestique

CODES

Q11

Section II. EAU POTABLE			
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=oui 2=non A. Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/ rivière F. Adduction en eau potable	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|
		F. Adduction en eau potable	|__|
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée ~~Si 2 →~~ H14		|__|
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		|__|
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		|__|
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		|__|
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non ~~Si non~~ H08		|__|
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un		|__|__|__|__|__|

	montant en FCFA)		
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant		|__|
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il à pied pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		|__|
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? → 1=Oui 2=Non Si non H11.		|__|
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, ~~si 5,~~ → H14		|__|
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si ~~oui~~ → H14		|__|
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……? → 1=Oui 2=Non Si non H18		|__|
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=oui 2=non A. Maire (commune) B. Etat C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non ~~Si non~~ →		|__|

	H18		
H17	Si vous avez- eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		|__|
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.		|__|
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=oui 2=non A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|

	Section III. SANTE	
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= aucun Si S01=4 → S20	|__|
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Entre 30 minutes et 1 heure, 4 = plus de 1 heure	|__|
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Automédication 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Se soigne à domicile.	|__|

	4=Tradi-praticien 8=autres (à préciser) Si ~~S03=~~ → 4, 5, 6, 7 S05	
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non ~~Si non~~ → S17	|__|
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____	|__|
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,		
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non	|__|
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, alcool, coton, bétadine, thermomètre, tensiomètre, balance, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.	|__|
S09	Quel nombre de lits va-t-il trouvé dans les salles d'hospitalisation? 0= Aucun, 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.	|__|
S10	Combien a-t-il payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA ~~Si S10~~=1 S14	|__|
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non S14	|__|
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel	|__|
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais	|__|
S15	Existe t –il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui → 2=Non Si non S17	|__|
S16	Les médicaments y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S17	La formation sanitaire la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non	|__|
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S1~~8=1 ou~~ → 2 S20	|__|
S19	Donnez les raisons de votre non-satisfaction des services	1=Oui 2=Non A. Eloignement des formations sanitaires |__|

	de santé dans la formation sanitaire que vous fréquentez ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser	 |__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
	Cycle d'enseignement	***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|	|__|
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|

	du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 8=NSP				
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas		|__|	1er cycle |__|	2ème cycle |__|
E06	Le centre de formation professionnelle dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				|__|
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|	|__|
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|	|__|
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|		
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés	|__|__|	|__|__|	|__|__|	|__|__|

	dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas				
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8=Ne Sait Pas	|__|	|__|	|__|	|__|
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen)	---------- (en FCFA)	---------- - (en FCFA)	---------- (en FCFA)	---------- (en FCFA)
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|	|__|	|__|	|__|
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ?1=Oui 2=Non 8=NSP Si 2/8 E16	→ |__|	|__|	|__|	|__|
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|

E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__|
E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 E19.	|__|	|__|	|__|	|__|
E18	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Eloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles	 |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__|

	E. Manquements liés au Personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non				
	A. Avoir une école plus proche	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Ajouter des salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Ajouter des Equipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Ajouter les établissements scolaires/centres de formation professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Ajouter le personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Distribuer les manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Améliorer les résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diminuer les coûts	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICE COMMUNAL							
Services communaux ↓	***C01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …….. ? 1=Oui 2=Non → service suivant	***C02*** Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une	***C03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois	***C03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	***C04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si C04=1* → *C06*	***C05*** Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/	***C06*** Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non

		seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	mois 6= En cours *Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04*			absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	
Etablissement d'actes de naissance	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certification de copie de documents officiels	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Permis de bâtir	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|
Autres (à préciser) _____ _____ _	|__|	|__|	|__|	|__|__|	|__|	|__|	|__|

C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non	|__|
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non	|__|
C0	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de	|__|

9	l'année dernière ? 1=Oui 2=Non		
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent → 3=insatisfait Si 1 ou 2 C15		|__|
C14	Donnez les raisons de votre non satisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,……) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__|

Annexe 4 : Arrêté municipal mettant en place le comité de pilotage de l'opération du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la commune

REGION DE L'ADAMAOUA
******
DEPARTEMENT DU MBERE
******
COMMUNE DE DIR
******
SECRETARIAT GENERAL
******

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix –Travail- Patrie
****

ARRETE MUNICIPAL N° 003/AM/C-DIR/SG DU 02 AVRIL 2019, portant création, attributions et composition du Comité de Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique de la Commune de DIR

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR ;

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'Orientation de la décentralisation ;
Vu la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu la loi n° 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales Décentralisées ;
Vu le décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelles sur les communes, syndicats des communes et ses textes modificatifs subséquent ;
Vu le décret n° 2008/377 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de république du Cameroun ;
Vu le décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services
Vu l'Arrêté n°2017/094 du 13 mars 2017 portant nomination de Monsieur MVOGO CYLYAC- MARIE Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du Département du Mbéré ;
Vu l'Arrêté n°010/CAB/PM du 19 janvier 2016 portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du programme national du développement participatif ;
Vu l'arrêté n° 00000135/A/MINATD/DCTD du 04 Novembre 2013 constatant l'élection de Monsieur HOUSSEINI ISSA au poste de Maire de la Commune de Dir et de ses adjoints;
Considérant les nécessités de service,

ARRETE

Article 1er CREATION:

est pour compter de la date d'approbation du présent arrêté ,créée au sein de la commune de DIR un comité de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions dans le cadre du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP),ci après désigner « le comité ».

Article 2 : MISSIONS

Le comité est chargé du suivi de la mise en œuvre des actions du CCAP. A ce titre, il est appelé a :

- Susciter et suivre la mise en œuvre des.actions programmées ;
- Evaluer le niveau de réalisation des actions prévues :
- Proposer a l'exécutif municipal les mesures idoines a prendre pour corriger et ajouter les actions :
- Mettre en place des mesures incitatives pour une implication des populations dans les activités de la commune (planification, préparation des Budgets, implémentation des projets et des initiatives locales de développement...) ;
- Rédiger et déposer les rapports trimestriels d'activités au prêt de l'exécutif municipal.

Article 3 : COMPOSITION

- **le comité de suivi est composé de :**
- **président : YONQUI Epse HAMADOU Colette**
- **rapporteur : le secrétaire général de la mairie de DIR**
- **membres :**

- Le représentant de monsieur le sous préfet de l'arrondissement : **GARBA André**
- Cadre chargé : **CDD/COMMUNE DE DIR**
- 01 représentant des chefferies traditionnelles : **SODEA Daniel**
- Représentant des sociétés civiles **HAWA NGUIA CLARICE**
- 02 leaders religieux : - le curé de la Mission Catholique de Dir
  - Imam de grande mosquée de DIR

Article 4 : le président peut inviter toutes personnes en raison de ses compétences à prendre part aux travaux du comité, avec voie consultative.

Article 5 : les fonctions de membres du comité sont gratuites. Toute fois, la commune prendra toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du comité.

Article 6 : Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS :

-PREFET DU MBERE
-SOUS PREFET DE DIR
-CR PNDP/AD
-CHRONO/ARCHIVES

Dir, le 02 avril 2019

Le Maire,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie
COMMUNE DE DIR
Le Maire
Département du MBERE
REGION DE L'ADAMAOUA

Hamadou Aïssa